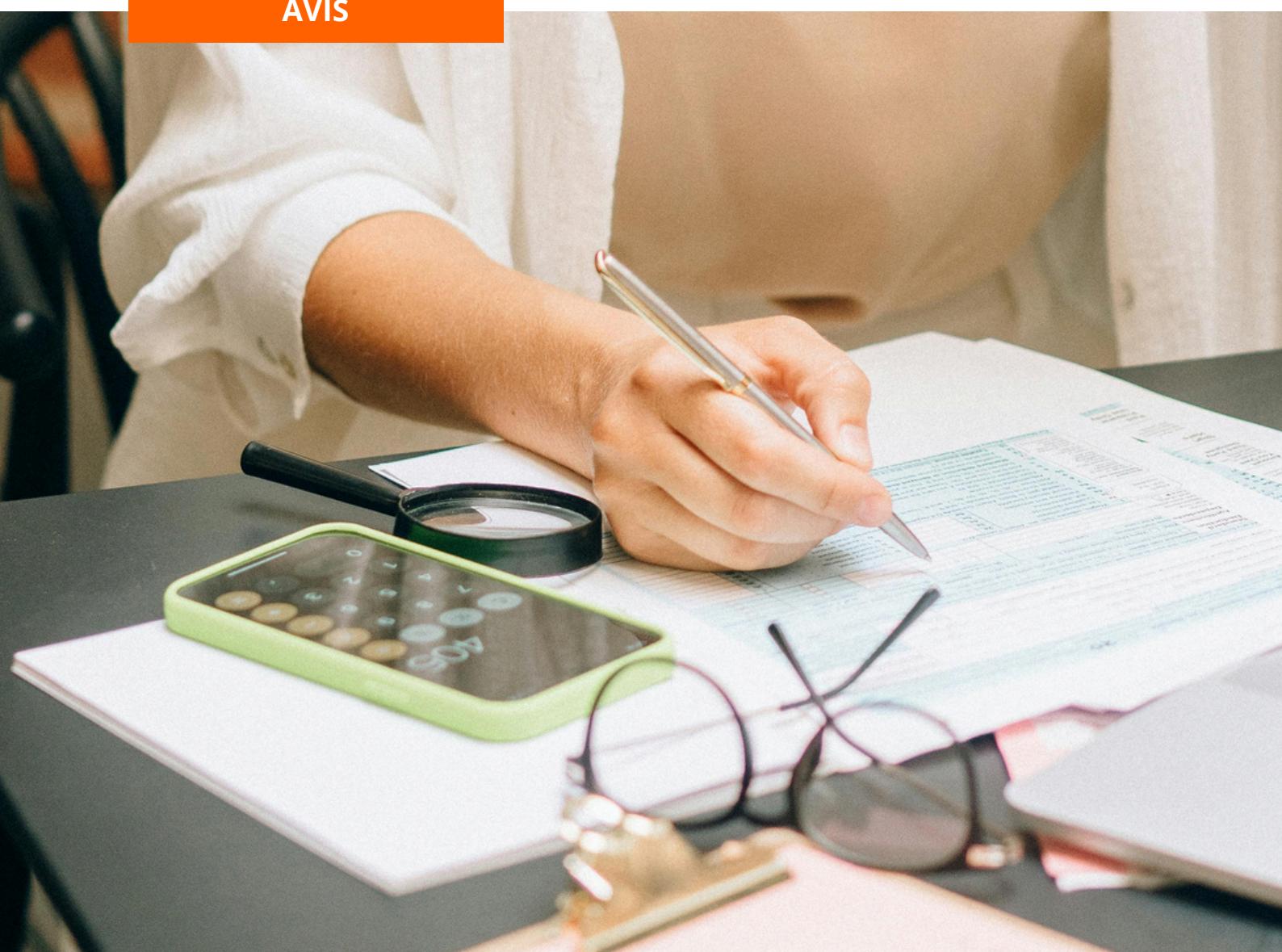


AVIS DES COMMISSIONS SUR LE PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2026 DE LA RÉGION RÉUNION

AVIS



DÉCEMBRE 2025

CESER
ÎLE DE LA RÉUNION



Notre raison d'être

« Organe de la démocratie représentative et pivot de la démocratie territoriale, le Conseil économique, social et environnemental régional (CESER) de La Réunion est une Assemblée consultative pour ouvrir la voie, éclairer la décision et participer à l'action publique régionale. »



« Avec une culture du débat constructif, nous, membres du CESER, engagé·e·s et exerçant au quotidien des responsabilités associatives et socioprofessionnelles, mettons en commun et unissons nos connaissances de terrain, pour porter des analyses et des propositions au service de la décision publique régionale. »

Avis sur le projet de Budget Primitif 2026 de la Région Réunion

**Avis adopté à l'unanimité
des membres présents ou représentés**

ONT PRIS PART AU VOTE :

Scrutin

M. Frédéric ARHAN-HOARAU

M. Fadi BEEKHY

M. Yannick BEREZAIE

M. Jean-Louis CARRÈRE

Mme Monique CAUMES

Mme Julie CHATEL

M. Eric CHAVRIACOUTY

M. Janick CIDNEY

M. Joël DALLEAU

M. Alain DAMBREVILLE

Mme Karine DEFROMONT

Mme Sylviane DIJOUX

M. Gilberto DUFESTIN

M. Renaud GILLARD

M. Fabrice HANNI

M. Eric JEUFFRAULT

Mme Sarah LAMBERT

M. Jean-Marie LE BOURVELLEC

M. Patrick LEPELIER

Mme Céline LUCILLY

Mme Laurence MACÉ

M. Joseph MAGDELEINE

M. Didier MAZEAU

sur l'ensemble du projet présenté par **le Conseil économique,
social et environnemental régional de La Réunion**

M. Harry-Claude MOREL

M. Jean-Michel MOUTAMA

Mme Christine NICOL

Mme Ingrid OUSSOURD

Mme Laurence PAYET

Mme Cendrine PEIGNON

M. Dominique PETCHY

M. Jean-Marie POTIN

Mme Valérie ROCCA

M. Emmanuel ROTHE

M. Daniel SAVIGNY

M. Guillaume SELLIER

M. Patrick SERVEAUX

M. Willy SHOCK-TORAP

M. Joël SORRES

M. Saméry TECHER

M. Laurent TURPIN

M. Dominique VIENNE

M. Renaud VOKA

Mme Nathalie WAN-HOO

Mme Nadia YAHAOUI

M. Gérard ZITTE



45
votants



45
sont pour



00
sont contre



00
s'abstiennent

L'ensemble du projet a été adopté au scrutin public lors de
la séance plénière du CESER de La Réunion du

mardi 16 décembre 2025

« Dans un délai de dix semaines précédent l'examen du budget, le président du conseil régional présente au conseil régional un rapport sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. »

Cf. article L4312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) – modifié par Loi n° 2015-9911 du 7 août 2015 - art. 107.

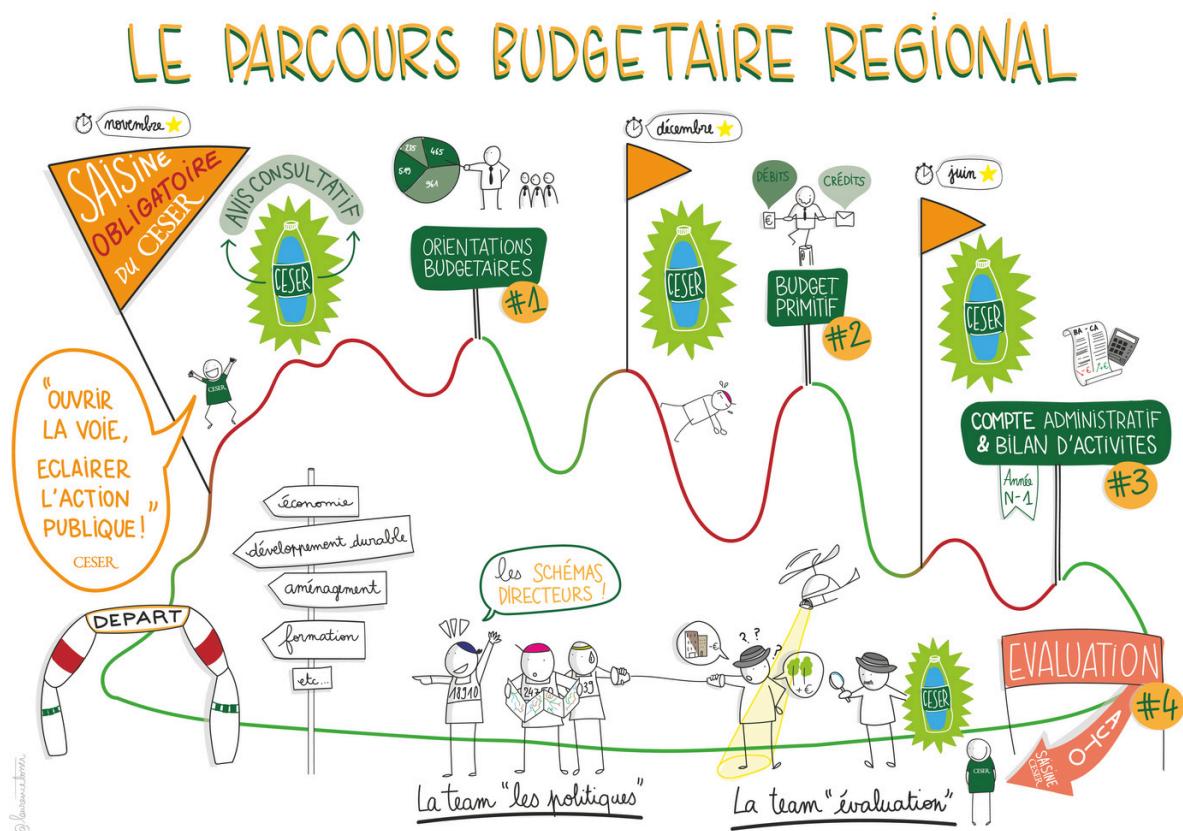


Figure 1. Le parcours budgétaire régional

Table des matières

Éditorial du Président.....	5
Synthèse.....	8
Première partie :	
AVIS DES COMMISSIONS SUR LES MISSIONS TRANSVERSALES DU CONSEIL RÉGIONAL.....	12
Avis de la commission « finances et évaluation de l'action publique ».....	13
OBSERVATIONS.....	15
PRÉCONISATIONS.....	18
Avis de la commission « territoires, Europe et coopération ».....	22
OBSERVATIONS.....	23
PRÉCONISATIONS.....	27
Deuxième partie :	
AVIS DES COMMISSIONS SUR LES TROIS AXES DU CONSEIL RÉGIONAL.....	30
Axe 1.	
Le développement humain et solidaire.....	31
Avis de la commission « formation, éducation et recherche ».....	32
OBSERVATIONS.....	33
PRÉCONISATIONS.....	34
Avis de la commission « qualité de vie, culture et solidarité ».....	37
OBSERVATIONS.....	37
PRÉCONISATIONS.....	41
Axe 2.	
Le développement économique.....	44
Avis de la commission « économie, emploi et innovation ».....	45
OBSERVATIONS.....	45
PRÉCONISATIONS.....	49
Axe 3.	
Le développement durable et la transition écologique.....	52
Avis de la commission « aménagement durable de l'espace régional ».....	53
OBSERVATIONS.....	53
PRÉCONISATIONS.....	56
Annexe	
Courrier de saisine.....	59

Éditorial du Président

Dans un contexte de **fortes contraintes**, le projet de Budget Primitif 2026 semble devenir le « Budget de référence » qui fera basculer La Réunion **d'une logique de moyens à une logique d'impact** : où chaque euro dépensé devra rapprocher notre territoire de la convergence économique, sociale et écologique.

Les marges financières de la collectivité régionale se resserrent visiblement **alors que parallèlement nos enjeux demeurent et nos exigences s'accroissent**.

Derrière les équations pour trouver un équilibre budgétaire, **des besoins essentiels** restent à faire : apprendre, se déplacer, se soigner, se former, accéder à l'emploi, vivre dignement sur son territoire.

Renforcer la cohésion sociale et lutter contre les inégalités demeure un enjeu prioritaire.

Nous avons donc le devoir collectif d'agir avec rigueur, méthode et détermination.

Pour réussir ce basculement, le CESER porte depuis plusieurs exercices budgétaires une trajectoire articulée autour :

- d'un **budget socle**, garant du droit commun,
- et d'un **budget de convergence**, porté par l'État et l'Europe pour réduire les écarts structurels ultramarins et assurer le financement des grands projets.

Cette architecture devra être **contractualisée** dans un Plan État-Région rénové ainsi que dans une stratégie européenne RUP audacieuse, **pleinement assumée par l'Union européenne** au titre de l'article 349 du TFUE.

Dans notre récente contribution *Nouvelle Société Réunionnaise*, **la méthode des « 4C »** prend aujourd'hui tout son sens :

- **Cohérence**, pour aligner les politiques publiques et éviter les dispositifs qui s'additionnent sans se renforcer.
- **Coordination**, pour que l'Europe, l'État, la collectivité régionale, les intercommunalités et les partenaires agissent ensemble, au bon niveau et au bon moment.
- **Contractualisation**, pour inscrire les engagements dans la durée, donner de la visibilité et sécuriser l'action publique.
- **Co-construction**, pour associer pleinement la société civile organisée et les citoyens, et faire en sorte que les solutions répondent au réel vécu par les Réunionnais.

Les 4C sont le cadre qui permettra que chaque euro public devienne véritablement un euro utile, visible dans la vie quotidienne et porteur de transformation.

Et ce nouveau cadre ambitieux, engageant, participatif et collectif, matérialisé comme un **Pacte territorial**¹ préconisé dans notre avis sur la différenciation territoriale pour le comité interministériel de l'outre-mer (CIOM) trouvera du sens en traduisant concrètement les choix budgétaires et financiers des acteurs publics du territoire.

¹ CESER, contribution 2023 Différenciation territoriale pour le comité interministériel de l'outre-mer

L'efficacité voire l'efficience de ces décisions seront ainsi **nourries d'une démarche collective et d'une large concertation**.

En effet, c'est face à ce contexte national incertain, qu'il faudra **nous projeter ensemble** car nous ne vivons pas seulement une crise démocratique, nous sommes aussi dans une crise de perspective.

Le Conseil d'État² rappelle en effet que **ce qui manque à l'action publique**, c'est **le temps long**. Pour cela, il nous faut retrouver et nourrir **un dessein commun**, pour guider nos choix et inscrire l'action publique **dans la durée**, condition de son efficacité.

Enfin, notre ancrage dans l'océan Indien nécessite **une diplomatie territoriale renforcée** et une mobilisation active des **fonds européens**, leviers **de résilience économique et d'ouverture régionale**. La récente X^e conférence de coopération régionale l'a pleinement mise en lumière.

À l'heure de porter les avis des commissions du CESER sur le Budget régional pour l'exercice 2026, notre position est claire : Faisons encore plus de l'euro public un euro d'impact, **garant des besoins essentiels et du progrès partagé pour La Réunion**.

Dominique VIENNE
Président du CESER de La Réunion

² *Conseil d'État – Rapport public 2024 : replacer le temps long au cœur de l'action publique.*

Synthèse

Le CESER rappelle que :

« *La vitalité démocratique du territoire repose sur un dialogue structuré et régulier entre l'Assemblée délibérante et l'Assemblée consultative. Aussi il regrette l'absence des conseillers régionaux (exceptés les présences de Messieurs Jean-Pierre CHABRIAT et Jean-Bernard MARATCHIA et Madame Céline SITUZE) lors des auditions, absence qui n'a pas permis, au-delà de la seule présentation par les directions — que les commissions remercient pour leur disponibilité et qualité des échanges — d'exercer pleinement la mission du CESER, telle que prévue au Code général des collectivités territoriales.*

L'Assemblée consultative porte la voix de celles et ceux qui entreprennent, éduquent, innovent, soignent, accompagnent... de toutes les forces vives du territoire. Ses analyses et propositions ont vocation à être discutées directement avec les conseillers régionaux, afin que celles-ci puissent contribuer efficacement à l'élaboration des politiques publiques.

Plus que jamais, le CESER demeure engagé : éclairer, proposer, alerter lorsque nécessaire, avec la conviction qu'une démocratie régionale vivante est la condition de décisions plus justes, plus rapides et plus utiles pour La Réunion et ses habitants. »

Par courrier en date du 28 novembre 2025, le Conseil économique social et environnemental régional (CESER) de La Réunion a été saisi par la Présidente du Conseil régional de La Réunion sur les documents suivants :

- Budget 2025 – Projet Décision Modificative n°3,
- Projet de Budget Primitif de la Région pour l'exercice 2026 (BP).

Ces derniers seront soumis au vote de l'assemblée plénière du Conseil régional le jeudi 18 décembre 2025.

Malgré le contexte national marqué par une dynamique économique ralentie et des défis budgétaires majeurs, la collectivité régionale propose son projet de Budget primitif 2026, avec un objectif confirmé lors des auditions : « Meilleure utilisation des ressources par l'impact le plus élevé », objectif d'ailleurs amorcé lors des Orientations Budgétaires 2026 par les directions : « Faire mieux avec moins ».

Le projet de loi de finances 2026 (PLF) présenté le 14 octobre dernier en Conseil des ministres est toujours en cours d'examen à l'Assemblée nationale et n'augure pas de décisions favorables pour les collectivités.

Ce projet de BP 2026 s'inscrit dans la continuité des Orientations Budgétaires 2026 débattues le 30 octobre dernier et poursuit la déclinaison du plan de la mandature avec ses 3 axes prioritaires :

- Le développement humain et solidaire (280,9 M € au BP 2026 contre 266,8 M € au BP 2025),
- Le développement économique et l'ouverture des nouveaux horizons (99,8 M € au BP 2026 contre 97,7 M € au BP 2025),
- Le développement durable et la transition écologique (341,8 M € au BP 2026 contre 352,2 M € au BP 2025),
- et pour les missions transversales (341,5 M € au BP 2026 contre 321,4 M € au BP 2025).

Ainsi, malgré les contraintes fortes pesant sur le budget régional et les ressources peu dynamiques comme la fiscalité indirecte qui représente près de 49 % de la fiscalité régionale de fonctionnement ((-) 0,2 % par rapport au BP 2025), la collectivité maintient un niveau important d'investissement et est équilibré en dépenses et en recettes à hauteur de 1 063 942 000 € en mouvements réels (contre 1 038 052 000 € au BP 2025). Les capacités d'engagement sont proposées à hauteur de 679 389 000 € (dont 20 000 000 € pour la NRL) au BP 2026 contre 1 523 703 000 € au BP 2025 (dont 846 000 000 € pour la réalisation du second viaduc de la NRL au BP 2025). A enveloppe constante entre les deux exercices, les investissements sont en augmentation de (+) 22,7 % (hors dette et dépenses exceptionnelles de la NRL).

Concernant les recettes fiscales, la présidente de Région a saisi les deux conseils consultatifs pour engager une réflexion sur la fiscalité, en particulier, la taxe spéciale sur la consommation des carburants pour trouver de nouvelles marges de manœuvre et ainsi renforcer le financement des mobilités sur le territoire. Il est à noter une augmentation du montant de la carte grise (60 € / cv) et celui de la taxe sur les rhums (152,45 € / hlap).

Hors remboursement anticipé temporaire d'emprunt, les subventions représentent 18 % des ressources budgétaires. En fonctionnement, il y a les subventions attendues de l'État en particulier le PACTE à hauteur de 32 M € et les subventions européennes pour 47,7 M € . En investissement, les subventions sont en augmentation de (+) 26,4 % soit 100,2 M €, principalement les subventions européennes pour le programme régional des routes, les constructions des deux nouveaux lycées et les aménagements en faveur des énergies. Le recours à l'emprunt prévisionnel est de 181,1 M € en diminution de 15 % par rapport au BP 2025 (hors remboursement anticipé temporaire d'emprunt).

La démarche du budget vert est poursuivie et le CESER salue le travail réalisé à ce jour sur ces nouvelles obligations, en proposant le volet Biodiversité, en plus du volet atténuation présenté lors du RACA 2023 adopté en juin dernier. Le nouveau budget climat de référence devra s'analyser avec l'actualisation de la programmation pluriannuelle d'investissement et de fonctionnement pour aider les élus à prioriser les investissements.

La collectivité confirme sa stratégie financière en confortant les ratios financiers soit :

- Un taux d'épargne brute supérieure à 20 %,
- Une capacité de désendettement inférieure au seuil des 9 ans.

Le développement humain et solidaire est l'axe prioritaire de la mandature. Malgré des baisses de recettes et la nécessité de respecter la soutenabilité financière de la collectivité, l'axe 1 est en augmentation globale de (+) 5,3 % en crédits de paiements. Les investissements prioritaires sont dans le domaine éducatif et sportif pour la construction des nouveaux lycées et la réhabilitation des CREPS et le gymnase de Champ-fleuri. Le pouvoir d'achat des réunionnais reste une priorité avec le maintien du dispositif d'aide pour la bouteille de gaz. Les deux documents stratégiques, comme le Schéma régional d'enseignement supérieur et de la recherche et de l'innovation (SRESRI) et le Contrat de plan régional de développement de formation et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP), seront déclinés de manière opérationnelle en 2026.

L'axe économique est également soutenu et ses crédits sont en augmentation de (+) 2,2 % en crédits de paiement et ce, malgré un contexte national défavorable, la priorité est bien la création d'emplois. Le déploiement de la Nouvelle Économie, le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) permettra de développer un modèle économique plus compétitif et respectueux pour le territoire de La Réunion. Les crédits alloués à cet axe sont à coupler avec les crédits

des fonds européens. L'effet levier des dispositifs est à évaluer avec la complémentarité de ces financements européens et des fonds propres de la collectivité.

L'axe 3 portant sur le développement durable et la transition écologique décline la poursuite du second viaduc de la NRL « Dernié viraz ». Malgré une baisse globale des crédits à hauteur de (-) 3 %, la collectivité maintient son ambition de conserver la biodiversité remarquable de l'île et assurer son aménagement de manière équilibrée avec la révision du Schéma d'Aménagement Régional (SAR).

Le CESER, dans ses avis successifs, rappelle qu'il est nécessaire de traduire véritablement dans les différents documents budgétaires, les grandes interventions qui relèvent de la convergence et celles posées par le « socle commun » de missions de la collectivité afin d'obtenir une réelle définition des actions relevant des axes de rattrapage comme les grandes infrastructures routières, les projets de transport ferré, les dépendances énergétiques, les dispositifs en matière d'éducation ou de formation, de lutte contre la précarité ou encore de la gestion des déchets, etc.

L'évaluation des politiques publiques régionales sera plus efficiente en définissant, à côté des indicateurs de réalisation et de suivi, de véritables indicateurs d'impact, qui permettront de poser une véritable planification stratégique sur du long terme, soit à 10 /20 ans.

Le CESER prend acte de la volonté du Conseil régional de renforcer la démocratie participative en consolidant les liens entre les institutions, la jeunesse et les citoyens. Le projet de Budget Primitif 2026 traduit cette ambition à travers plusieurs dispositifs favorisant l'expression, la concertation et la co-construction des politiques publiques. Aussi, les CESER de FRANCE, ont adopté récemment un document « Chemin d'Avenir » pour revivifier la démocratie régionale. Aussi, le conseil rappelle une de ses préconisations de son rapport Territoire à Citoyenneté Positive (TCP)³ la mise en place d'une démarche de démocratie locale permanente comme un processus continu de dialogue, de **prospective et d'innovation de l'ingénierie territoriale**. Cette dynamique contribuerait à renforcer la lisibilité de l'action publique, la participation citoyenne et la **redevabilité** des politiques publiques, au service d'une gouvernance régionale plus inclusive et plus **efficiente**.

Le Conseil régional poursuit son engagement en faveur de la jeunesse réunionnaise en renforçant les dispositifs d'accompagnement et les espaces d'expression et de participation. Le Conseil régional des jeunes, lancé récemment, demeure un outil central pour promouvoir l'engagement citoyen, la prise de parole et la sensibilisation aux valeurs républicaines. Le CESER salue le budget alloué à ce dernier 250 K €. Cependant, il déplore que les enveloppes dédiées au CESER (170 K €) ne permettent pas à ce dernier de développer pleinement les missions qui lui sont confiées comme l'évaluation telle que prévue dans la loi Notre ou la prospective telle que prévue dans la loi 3DS.

Aussi, dans la continuité des Orientations Budgétaires 2026 et pour la bonne continuité du plan de la mandature, le CESER préconise de suivre la méthode des 4C et la mise en œuvre des 3 fils rouges définis dans son rapport voté en avril dernier la « Nouvelle Société Réunionnaise : une évidence, une dynamique, un horizon » pour garantir l'efficience des politiques publiques sur notre territoire :

³ CESER, rapport 2020, Faire de La Réunion du Millénium un territoire à citoyenneté positive

3 axes prioritaires de la mandature :

- Axe 1 - le développement humain et solidaire
- Axe 2 - le développement économique
- Axe 3 - le développement durable et la transition écologique

4C de la Nouvelle Société Réunionnaise :

- Cohérence
- Coordination
- Contractualisation
- Co-construction

3 fils rouges du CESER :

- L'évaluation des politiques publiques
- La prospective
- La démocratie locale permanente



Figure 2. Structure du budget principal 2026

Au titre de la prospective économique, la construction de la Nouvelle Société Réunionnaise⁴ repose sur une vision inscrite dans le temps long, où l'anticipation des mutations et la compréhension des dynamiques structurelles guident l'action publique. L'objectif est de développer une vigilance stratégique permanente afin de positionner le territoire comme un tisseur de cohérence et un catalyseur d'intelligence économique. Cette démarche permet d'aborder, avec lucidité et méthode, les quatre grandes transformations qui structurent l'avenir de La Réunion : l'évolution de l'emploi et du pouvoir d'achat, le renforcement de l'intégration régionale, la consolidation de la cohésion sociale et les transitions économiques, numériques et démographiques.

Pour faire face à ces défis majeurs, il est indispensable de flécher les investissements de manière rigoureuse et collective, en s'appuyant sur la méthodologie des 4C comme l'a proposé le président Dominique VIENNE dans son édito :

- **Cohérence**, entre les ambitions politiques affichées et les moyens réellement mobilisés pour les atteindre ;
- **Coordination**, entre les acteurs, les échelles territoriales, les compétences institutionnelles et les temporalités d'action ;
- **Contractualisation**, pour sécuriser des engagements clairs, lisibles et traçables, garantissant l'efficacité et la continuité des politiques publiques ;

En articulant vision stratégique, intelligence collective et action concertée, La Réunion se dote ainsi des moyens d'un développement durable, inclusif et résilient, au service de ses habitants et de son avenir.

⁴ LOI n° 2023-1196 du 18 décembre 2023 pour le plein emploi



PREMIÈRE PARTIE

Avis des commissions sur les missions transversales du Conseil régional

Avis de la commission « finances et évaluation de l'action publique »

L'absence des conseillers régionaux n'a pas permis l'échange direct indispensable à l'exercice complet de notre mission. La commission a toutefois, sur la seule présentation par les services - que nous remercions, conduit un travail exigeant et constructif, démontrant que **la contribution du CESER reste fondamentale** pour éclairer l'action publique. Nous souhaitons que ce dialogue entre membres des assemblées, puisse être pleinement rétabli lors du prochain rendez-vous.

Elle souligne que le projet de budget primitif (BP) 2026 est en cohérence avec le projet de mandature. Il s'inscrit dans un contexte national marqué par une **dégradation des finances publiques**, impliquant des efforts supplémentaires pour les collectivités.

Par ailleurs, l'incertitude économique et financière, actuelle comme future, fragilise la trajectoire budgétaire et la soutenabilité des politiques régionales, **notamment dans la perspective du relancement du chantier de la Nouvelle Route du Littoral**, avec :

- **Une conjoncture économique nationale et locale morose,**
- **Une trajectoire des finances publiques nationales incertaine,**
- **Une hausse future des taux d'intérêts,**
- **Un risque assurantiel croissant pour les collectivités** au vu des aléas climatiques et environnementaux.
- **Une incertitude européenne majeure**, au travers de la proposition de nouveau Cadre financier pluriannuel (CFP) 2028-2034 pouvant recentraliser la gestion des fonds européens et de nature à modifier l'architecture des fonds européens.
- **Une intégration prochaine des compétences agricoles** et des charges afférentes sans forcément les moyens et ressources nécessaires. N'ayant pu lors des auditions obtenir l'ensemble de la vision politique, et affiner ainsi sa perception de ces enjeux, le CESER se proposera de rencontrer les interlocuteurs concernés et organisera prochainement un rendez-vous dédié.

Au vu de ces enjeux, la commission encourage la révision engagée du Plan pluriannuel d'investissement et du Plan pluriannuel de fonctionnement (PPI / PPF) 2026-2030. Elle invite à en faire un exercice pleinement partagé, construit autour d'une trajectoire pluriannuelle lisible, distinguant clairement la programmation initiale de ses ajustements. Cette révision doit intégrer les pertes potentielles de ressources, les évolutions fiscales et les charges assumées en substitution de l'État, afin de consolider un pilotage budgétaire anticipatif et maîtrisé.

La commission rappelle, à ce titre, sa contribution « *Quelles valeurs territoriales de l'action publique* »⁵, **invitant à ce que la gouvernance de l'évaluation devienne un levier central** de décision pour renforcer l'efficience, la soutenabilité et la redevabilité de l'action publique (voir préconisation n°3,4 et 5).

Dans ce contexte de raréfaction de la ressource publique et de possible renationalisation de la gestion des fonds européens - évolution susceptible de réduire la capacité des Régions à défendre la singularité de

⁵ CESER, 2024, Contribution - Quelles valeurs territoriales de l'action publique ?

leurs intérêts, leurs besoins - la commission réaffirme l'intérêt stratégique de mieux outiller la décision publique et de **préserver la diplomatie territoriale de La Réunion**⁶.

Elle réitère l'intérêt d'élaborer un budget socle et un budget de convergence permettant de distinguer (voir préconisation n°2) :

- les dépenses et recettes relevant du fonctionnement « commun » d'une région ;
- des dépenses supplémentaires directement liées aux handicaps structurels reconnus à l'article 349 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE).

Une telle clarification renforcerait la capacité de la Région Réunion à mettre en évidence ses charges spécifiques et à défendre plus efficacement ses intérêts auprès de l'État et de l'Union européenne.

Ainsi la commission prend acte que **le budget 2026 de la Région**, composé du budget principal et de 7 budgets annexes, **s'élève à 1 321 770 897 €** (en mouvements réels). Hors dépenses exceptionnelles de la NRL, il s'établit à 1 301 700 897 € (+ 9 %) par rapport à 2025.

Il se décompose de la manière suivante :

En euros (€) avec Dettes	BP 2025	BP 2026	Evolution
Budget Principal	1 038 052 000	1 063 942 000	2.5 %
Budget Annexe Transport	43 252 000	46 832 000	8 %
Budget Annexe Energie	73 000	21 7000	197 %
Budget Annexe DSP	-	-	-
Budget Annexe FEDER 14-20	-	-	-
Budget Annexe POCT 14-20	-	-	-
Budget Annexe FEDER/FSE 21-27	201 386 689	201 386 689	0 %
Budget Annexe INTERREG OI 21-27	8 893 208	8 893 208	0 %
Total (non consolidé)	1 291 656 897	1 321 770 897	2 %
Total Hors NRL (non consolidé)	1 191 656 897	1 301 770 897	9 %

Figure 3. Evolution du Budget total de la Région

⁶ CESER, 2025, Avis sur les orientations budgétaires 2026

OBSERVATIONS

1. Analyse financière du projet de Budget primitif 2026 principal

L'équilibre du projet de budget principal 2026 est atteint avec un montant en dépenses et en recettes à hauteur de 1,064 milliard d'euros (Md €) en mouvements réels (+ 2% par rapport au BP 2025).

En euros (€)	Fonctionnement		Investissement		TOTAL
	Montant	%	Montant	%	
Recettes réelles	661 784 000	62,2	555 889 903	37,8	1 063 942 000
Dépenses réelles	626 798 994	49,1	694 971 903	50,9	1 063 942 000
	<i>(Dont intérêt de la dette : 25 000 000)</i>		<i>(Dont capital de la dette : 58 400 000 et rembourse anticipé temporaire d'emprunt)</i>		

Figure 4. Structure du budget principal 2026

Les recettes réelles sont pour 62,2 % des recettes de fonctionnement et 37,8 % des recettes d'investissement. Les dépenses réelles, sont pour 49,1 % des dépenses de fonctionnement et 50,9 % des dépenses investissements.

Les recettes réelles prévues, se déclinent de la manière suivante :

En euros (€)	BP 2025	BP 2026	Evolution %
Fiscalité	488 520 208	491 400 000	1 %
Dotation de l'Etat	150 028 892	153 547 392	2 %
Subventions de participation	169 346 175	188 353 306	11%
Autres recettes	14 607 725	14 614 302	0,05 %
Cessions	2 000 000	4 900 000	145 %
Emprunt	213 549 000	181 127 000	- 15 %
Total	1 038 052 000	1063 942 000	2,5 %
Total (hors cessions et hors emprunt)	822 503 000	847 915 000	3 %

Figure 5. répartition des recettes de la Région 2024 / 2025 au budget principal

Les recettes sont composées à 48 % des produits de la fiscalité, soit une augmentation de (+) 1 %. Les subventions augmentent de (+) 11 %. Le recours à l'emprunt diminue de (-) 15 %.

La commission souligne que la collectivité poursuit son choix d'augmenter la fiscalité sur les cartes grises (de 57 € / CV à 60 € / CV) et propose une révision des tarifs sur les rhums (de 106,71 € / hlap à 152,45 € / hlap). Elle estime qu'il aurait été souhaitable que ces choix soient présentés dès le débat d'orientation budgétaire. **Dans cette perspective, il importe de mettre en corrélation la fiscalité directe et la fiscalité indirecte : cette dernière – telle que la Taxe spéciale sur les carburants (TSCC) – est souvent mal perçue par les ménages parce qu'elle pèse de manière uniforme, sans tenir compte de la solvabilité réelle des foyers, tandis que la fiscalité directe agit plus directement sur leur capacité contributive.**

Une trajectoire fiscale prospective doit ainsi articuler recettes directes et indirectes afin de préserver la solvabilité des ménages tout en sécurisant des ressources pérennes pour la collectivité, permettant à terme d'investir dans l'amélioration même de cette solvabilité et garantir l'acceptabilité des citoyens à la fiscalité.

Dans une démarche de prospective financière, le CESER examinera, dans le cadre de la saisine du Conseil régional, les leviers mobilisables pour renforcer le financement de la mobilité et l'autonomie fiscale de la Région, alors que se profile une diminution des recettes de la Taxe spéciale sur les carburants (TSCC), le gel de la fraction de TVA et le projet de réinstauration de la Dotation globale de fonctionnement (DGF). En ce sens, il rappelle sa contribution “*Nouvelle approche financement*” permettant d'explorer de nouveaux moyens de financer l'action publique.

Les dépenses prévues, sont présentées suivants les axes de la mandature :

Axes (en €)	BP 2025		BP 2026		Evolution %	
	Avant retraitement	Après retraitement	Avant retraitement	Après retraitement	Avant retraitement	Après retraitement
Le développement humain et solidaire	266 759 595	257 723 064	280 868 628	277 757 128	5,3 %	7,8 %
Le développement économique par l'ouverture de nouveaux horizons	97 668 485	97 668 485	99 778 540	99 778 540	2,2 %	2,2 %
Le développement durable et la transition écologique	352 234 001	251 107 701	341 787 520	320 858 020	- 3 %	27,8 %
Les missions transversales	321 389 919	320 489 919	341 507 313	311 194 862	- 6,3 %	- 2,9 %
Total	1 038 052 000	926 989 169	1 063 942 000	1 009 588 549	2,5 %	8,9 %

Figure 6. Evolution des dépenses prévues avant et après retraitement des dépenses exceptionnelles (cf. projet de BP 2026, tableau synthétique des dépenses réelles).

La commission note que le projet de budget principal 2026 total, est augmentation de (+) 2.5 %. Après retraitement, l'affectation des dépenses par axes se répartie comme suit :

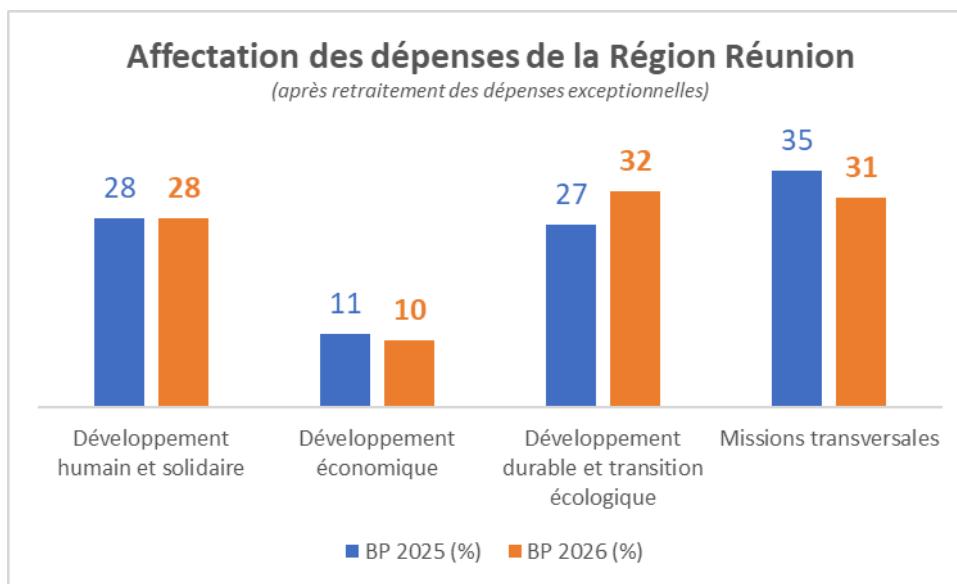


Figure 7. Évolution entre BP de l'affectation des dépenses par axe, après retraitement des dépenses exceptionnelles.

2. L'évolution de la trajectoire financière régionale

⁷ CESER, Contribution, 2023, nouvelle approche de financement.

La commission observe que, malgré **les contraintes évoquées**, la Région parvient à maintenir une trajectoire financière marquée par une maîtrise de l'endettement et de l'évolution des dépenses de fonctionnement (+ 0,9 %).

Ainsi le BP 2026 présente les ratios suivant :

- **Une épargne brute de 139,1 M € au BP 2026**, sans atteindre le niveau exceptionnel de 2022 (219,4 M €). Ce niveau d'épargne permet toutefois à la collectivité de se maintenir à un taux d'épargne brute au-dessus des 21 %. La commission note néanmoins que les ratios présentés ne tiennent pas compte des provisions.
- **La capacité de désendettement se maintient au seuil des 9 années.**
- **Un endettement** : limitant l'encours de la dette à hauteur de 1251,8 M € (contre 1267,7 M € au BP 2025), dû à un recours à l'emprunt à hauteur de 181,1 M € (contre 213 M € au BP 2025).

3. Sur les missions transversales

Sur les ressources humaines :

La commission relève que la masse salariale devrait passer de 178,6 M € au BP 2025 à 188 M € au BP 2026. Elle encourage la collectivité dans son ambition de faire de la gestion des ressources humaines un enjeu stratégique, en améliorant la politique de gestion des compétences pour fidéliser les talents et renforcer la performance, en anticipant les départs à la retraite et en développant de nouvelles formes de travail intégrant les nouvelles technologies.

Sur les systèmes d'information et l'organisation :

La commission note la volonté de moderniser le système d'information régional, avec le lancement d'un Schéma directeur du système d'information (SDSI). Elle souligne l'importance croissante de la cybersécurité et la nécessité d'améliorer la performance de l'action publique. En outre, **la commission regrette le faible développement des outils de productivité**, notamment l'intelligence artificielle et les outils collaboratifs en SaaS. Elle souligne, à cet égard, **l'importance d'acculturer les agents et d'intégrer l'intelligence artificielle au sein de l'ensemble des directions afin de renforcer la performance et la modernisation de l'action publique**.

Sur les affaires juridiques et la commande publique :

La commission souligne la continuité des enjeux en matière de sécurité, transparence, pilotage et performance. Elle soutient l'organisation d'une journée régionale de rencontre de la commande publique pour informer et préparer les acteurs économiques locaux. Dans la logique du SPASER, elle recommande de développer une matrice d'indicateurs pour mesurer la performance des achats sur les plans environnemental, social et économique.

Sur le Budget vert : La commission suit attentivement la démarche de la collectivité régionale en matière de budget vert et souligne la qualité du document, qui facilite les arbitrages grâce à sa mise en annexe. Elle note notamment l'intégration du budget biodiversité et l'évaluation des dépenses sous l'axe atténuation et biodiversité, conformément aux intentions présentées dans le Compte administratif 2024. En cohérence avec son *avis sur le budget climat (2025)*⁸, la commission recommande d'harmoniser les différents schémas programmatiques avec le budget vert afin d'en faire un véritable outil de pilotage et d'aide à la décision.

⁸ CESER, 2025, Avis sur le budget climat.

La commission note enfin le démarrage du grand projet « Réunion Express » et invite à la réalisation d'une évaluation socio-économique (ESE). Celle-ci permettra de mesurer objectivement l'ensemble des bénéfices sociaux et économiques, ainsi que les conséquences indirectes du projet « Réunion Express », au regard de son coût, afin d'éclairer la décision publique et de sécuriser l'engagement des financements. Elle rappelle, à cet égard, ses travaux « *Quelles valeurs territoriales de l'action publique* », qui détaillent et analysent les apports de l'ESE.

PRÉCONISATIONS

Sur l'évolution de la trajectoire financière régionale

Préconisation 1 : Préserver l'investissement au profit du territoire

Face aux incertitudes économiques et charges pesant sur la collectivité régionale limitant les capacités d'actions, la commission réitère et encourage la collectivité régionale à ce que toutes les mesures nécessaires soient mise en œuvre, afin de soutenir l'investissement et donc de maintenir un haut niveau de dépenses d'investissement et une maîtrise des dépenses de fonctionnement.

La commission préconise en outre de développer une ingénierie au service du territoire favorisant l'identification de nouvelles recettes, leur mobilisation et leur réinvestissement au profit du territoire.

En complément, face à la baisse du pouvoir d'achat, au taux de chômage persistant et au taux de pauvreté de 36,1 %, la commission rappelle la contribution du CESER (2025) intitulée « *L'Outre-mer, à quel prix ? Une équation insulaire : des prix vers le bas et des emplois vers le haut* »⁹, qui met en lumière ces enjeux et appelle à une action coordonnée sur les leviers économiques.

La commission, à ce titre, rappelle sa préconisation sur la définition d'une nouvelle trajectoire économique partagée pour La Réunion. Afin d'atteindre cet objectif et de réduire durablement les inégalités, elle recommande que les politiques publiques structurent leurs actions et leurs investissements autour de quatre leviers principaux : les prix ; la régulation économique; les revenus; le développement économique.

Préconisation 2 : Créer un budget de convergence pour améliorer l'identification de nos difficultés structurelles et des dépenses supplémentaires liées

Face aux incertitudes européennes, une meilleure visibilité et connaissance de nos dépenses supplémentaires liées à nos handicaps structurels relevant du statut de Régions ultrapériphériques (RUP) devient un impératif pour la défense des financements alloués à La Réunion. Cette situation s'ajoute au contexte économique et financier incertain.

Ainsi, la commission réitère sa préconisation¹⁰ de mettre en place un budget de convergence et un budget socle, identifiant de manière séparée les recettes et les dépenses relevant des politiques de rattrapage vis-à-vis de la France hexagonale (budget de convergence) des recettes et dépenses communes à toutes les régions de France (budget socle). Le budget de convergence permettrait d'atteindre l'équité entre les territoires de la République, le budget de socle permettant de nous comparer dans un principe d'égalité.

A ce titre, le CESER propose de réaliser un travail collaboratif pour déterminer les contours de ces deux compartiments.

⁹ CESER Réunion, *L'Outre-mer, à quel prix ? Une équation insulaire : des prix vers le bas et des emplois vers le haut* », Juin 2025

¹⁰ CESER Réunion, *Avis sur le BP 2023, Décembre 2022 ; Avis sur le BP 2024, Décembre 2023 ; Avis Sur le BP 2025, Décembre 2024, Avis sur le RACA 2024, Juin 2025.*

Sur les missions transversales

Préconisation 3 : Instaurer un logiciel de suivi, de pilotage, d'évaluation des politiques publiques et de gestion des satellites

Cet outil contribuerait à renforcer la transparence budgétaire et le pilotage, notamment en ce qui concerne la gestion des satellites et leur lien avec l'utilisation des financements européens. Il répond au besoin de fiabiliser davantage l'usage des fonds publics et d'améliorer la redevabilité, un enjeu sur lequel le CESER avait déjà alerté la collectivité par courrier en 2024.¹¹

Le CESER recommandait notamment “*la généralisation de la mise en œuvre des engagements de la Charte nationale relative à la fiabilité des comptes locaux, signée le 21 mars 2014, pour encadrer et structurer les pratiques de gouvernance et de gestion financière dans les satellites régionaux ou dans les prises de participation de société mixte*”.

En cohérence avec la démarche de prospective financière engagée par la collectivité, notamment à travers la mise en place d'un logiciel de pilotage du PPI/PPF, la **commission préconise de relier cette démarche à l'élaboration du budget vert et des grands schémas stratégiques** (SPASER, SRDEII, etc.).

L'objectif est de mettre en place une finance à impact, c'est-à-dire une planification des dépenses publiques qui tienne compte non seulement des aspects financiers, mais aussi de leurs effets environnementaux, économiques et sociaux, afin que chaque euro dépensé serve concrètement à la stratégie du territoire.

En complément, la **commission préconise de mettre en place au sein de la collectivité un logiciel de suivi, de pilotage et d'évaluation de l'ensemble des politiques publiques menées**. Ce dernier permettrait d'une part de piloter les interventions entre les directions et élus référents en lien avec les filières stratégiques par territoire ; d'autre part, il permettrait d'évaluer, le suivi, les résultats et impacts des politiques menées sur le territoire, au travers d'indicateurs propres à chaque politique tels que l'évolution du taux d'emploi, le taux de couverture des aides, l'évolution des entreprises soutenues (etc.), afin de maximiser les retombées socio-économiques au profit du territoire.

Préconisation 4: Créer une instance de gouvernance de l'évaluation

Dans une démarche visant à démocratiser la pratique évaluative, source de redevabilité, de soutenabilité et d'efficience de l'action publique, la commission préconise de créer, à l'instar d'autres régions hexagonales, un Comité de suivi de l'évaluation et de la redevabilité (COSER), associant le CESER.

Cette instance pourrait s'inspirer des pratiques observées dans d'autres régions, notamment la Région Bourgogne-Franche-Comté, avec pour objectif de diffuser la culture de l'évaluation et de piloter les évaluations au sein de l'ensemble de la collectivité.

Elle pourrait s'appuyer sur plusieurs principes clés :

- L'identification d'un élu chargé de ces fonctions.

¹¹ Courrier (CESER/202490063/DV/VF/BL) portant sur le - *Rapport d'observations définitives relatives au contrôle des comptes et la gestion de la société publique locale* (SPL) ESTIVAL ; Courrier (CESER/2024900158/ DV/VF/BL) portant sur la - *Proposition d'une étude stratégique sur les compagnies aériennes régionales en outre-mer* ; Courrier (/CESER/202490063/ DV/VF/BL portant sur le - *Rapport d'observations définitives au contrôle des comptes et de la gestion de la SEM NEXA*

- Le rattachement direct de la fonction d'évaluation au plus haut niveau stratégique de la collectivité.
- L'association de l'ensemble des parties prenantes régionales à travers un comité régional, afin de diffuser la culture de l'évaluation.
- La mise en place d'un comité scientifique chargé de structurer les méthodes et les processus.
- La création d'un écosystème régional de l'évaluation, réunissant les acteurs clés autour de la pratique évaluative, en associant le monde de la recherche.

La commission rappelle, à ce titre, la contribution du CESER de 2024 « Quelles valeurs territoriales de l'action publique ? »¹², en présentant des méthodologies, des pratiques de gouvernance et la valeur ajoutée des pratiques évaluatives.

Préconisation 5 : Développer l'évaluation des politiques publiques

En lien avec la création d'une instance de gouvernance de l'évaluation, la commission rappelle sa préconisation des orientations budgétaires 2025 : renforcer l'évaluation pour rendre les politiques publiques plus efficientes et assurer la redevabilité de l'action publique.

Pour cela, elle préconise :

- de développer des standards méthodologiques communs à l'ensemble de la collectivité et identifier des indicateurs de résultat et d'impact par politique ou projet, afin de mesurer et suivre l'impact des politiques publiques,
- d'acculturer l'ensemble des directions à la pratique,
- d'organiser la remontée des données au sein de régions data par la direction,
- de réaliser des évaluations socio-économiques (ESE) en amont des projets d'investissement stratégique pour maximiser les retombées sur le territoire et améliorer la gouvernance politique en facilitant les arbitrages.

Cette démarche permettra de **rendre la pratique évaluative opérationnelle**, intégrée dans la conception, le suivi et l'arbitrage des politiques publiques, tout en améliorant leur efficacité, soutenabilité et redevabilité. La commission rappelle en ce sens la contribution du CESER de 2019, *"INDICA'TER - les indicateurs de transformations du territoires"*¹³, qui propose en lien avec les objectifs de convergence une trentaine d'indicateurs d'impact pour suivre et évaluer l'impact des politiques publiques.

Préconisation 6 : S'inscrire dans une démarche prospective des métiers et des compétences utiles à la collectivité régionale

Au vu des enjeux de mutations socio-économiques (transformation digitale, intelligence artificielle, changement de génération, départs à la retraite, etc.) et de leurs impacts tant sur la trajectoire financière globale que sur les enjeux techniques et politiques à venir, la commission préconise :

- de développer la Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) et de l'actualiser chaque année, afin d'assurer une anticipation efficace des mutations socio-économiques ;¹⁴
- de poursuivre les actions en faveur de l'amélioration de la Qualité de vie au travail (QVT) ;
- de présenter le Rapport social unique (RSU), outil essentiel d'aide à la décision.

Préconisation 7: Faire de l'achat une politique de développement territorial

¹² CESER Réunion, « Quelles valeurs territoriales de l'action publique », décembre 2024

¹³ CESER Réunion, *INDICA'TER - les indicateurs de transformations du territoires*, Novembre 2019

¹⁴ CESER Réunion, Avis sur le BP 2023, Décembre 2022.

La commission, dans le cadre de la démarche du Conseil régional et en lien avec la Stratégie du bon achat (SBA) ainsi que les recommandations du Haut Conseil à la commande publique (HCCP), **préconise d'insuffler une véritable culture de l'achat**. En complément du calcul du coût complet, en cours d'élaboration sur les travaux d'amortissement de la voirie, la commission préconise de réaliser et de **généraliser la méthode du coût global** à l'ensemble des investissements et des achats de la collectivité.

Ainsi, **chaque achat**, dès l'expression du besoin, devrait intégrer une **analyse du coût global**, incluant non seulement le coût d'acquisition, mais aussi ceux liés à la **maintenance**, à la **durabilité** et à la **prise en compte des externalités** (économiques, sociales et environnementales).

L'objectif est de dépasser les logiques purement procédurales et de **donner à l'acte d'achat une dimension stratégique d'investissement sur le territoire**, tant sur les plans économique, social qu'environnemental.

Il s'agit ainsi de faire en sorte que chaque dépense publique contribue au développement de La Réunion, dans une logique d'ancrage territorial.

À cet égard, la commission rappelle la contribution du CESER de 2024, « les retombées socio-économiques du SPASER. »¹⁵

¹⁵ CESER Réunion, « Les retombées socio-économiques du SPASER », décembre 2024.

Avis de la commission « territoires, Europe et coopération »

L'absence des conseillers régionaux n'a pas permis l'échange direct indispensable à l'exercice complet de notre mission. La commission a toutefois, sur la seule présentation par les directions que nous remercions, conduit un travail exigeant et constructif, démontrant que la contribution du CESER reste fondamentale pour éclairer l'action publique. Nous souhaitons que ce dialogue entre membres des assemblées, puisse être pleinement rétabli lors du prochain rendez-vous.

La commission « territoires, Europe et coopération » (TEC) remercie les services régionaux pour la qualité des documents présentés et la clarté des explications apportées sur le projet de Budget primitif (BP) 2026, notamment en ce qui concerne l'internationalisation, la coopération et le co-développement, ainsi que la mobilisation des fonds européens au service du Territoire.

Le présent avis vise à éclairer l'Assemblée régionale sur la manière dont le BP 2026 traduit les orientations de la mandature, et les enjeux propres à une région ultrapériphérique (RUP) telle que La Réunion, à savoir :

- La consolidation du rôle régional de la Collectivité dans son bassin géostratégique ;
- La structuration d'une diplomatie territoriale ambitieuse ;
- La sécurisation et l'optimisation de l'utilisation des financements européens.

La commission constate que le projet de Budget primitif (BP) 2026 fait le choix de renforcer significativement les moyens alloués au co-développement et à l'internationalisation, ce que la commission salue. Cependant un point de vigilance est soulevé sur la forte dépendance aux fonds européens dans un contexte tendu de reconfiguration budgétaire et de remise en question de la politique de cohésion annoncée par la Commission Européenne. Bien que cela concerne la période 2027-2034 ce changement de politique européenne doit être anticipé.

Aussi, la commission recommande une présentation consolidée du périmètre budgétaire consacré à l'internationalisation, à la coopération et aux fonds européens, intégrant son poids dans le budget global, son évolution pluriannuelle et ses impacts attendus en termes de retombées économiques et de souveraineté territoriale.

LE CONTEXTE STRATÉGIQUE

La politique d'action extérieure (coopération décentralisée) de La Réunion et l'utilisation des fonds européens s'inscrivent dans un environnement stratégique marqué par plusieurs dynamiques :

- **Un renforcement géopolitique majeur** autour de l'Indopacifique et de l'Afrique, qui renforce l'importance de l'océan Indien comme espace de stabilité, de connectivité et de croissance.
- **Le statut de RUP de La Réunion**, qui confère des opportunités mais aussi des vulnérabilités spécifiques aux RUP (éloignement, surcoûts logistiques du transport des marchandises, dépendances aux importations, fragilités structurelles économiques et sociales), nécessitant une politique de développement différenciée et une mobilisation renforcée des instruments européens (Cf. article 349 du TFUE).
- **La montée en puissance des dispositifs Interreg VI OI et NDICI**, qui articulent la coopération régionale, co-développement et diplomatie d'influence dans un environnement composé principalement de pays tiers.
- **Une année 2026 charnière** pour la programmation et la certification des programmes 2021-2027, avec un enjeu identifié de dégagement d'office qui semble mesuré.

- Des tensions sur les dotations nationales des Régions et le questionnement sur la gestion financière des collectivités territoriales dans un contexte budgétaire national incertain.

Dans ce cadre, le projet de budget 2026 propose une augmentation des moyens sur l'internationalisation, la coopération et le co-développement, adossée à une forte mobilisation des fonds européens afin de garantir la soutenabilité de la trajectoire financière.

La Réunion doit renforcer sa position de territoire pivot au cœur de l'Indopacifique, en mobilisant son statut de RUP pour structurer une diplomatie économique régionale créatrice de valeur et de résilience¹⁶.

OBSERVATIONS

1. *Sur le renforcement de la coopération et du co-développement et l'internationalisation des entreprises*

1.1. *Sur le programme de co-développement régional et l'ouverture de nouveaux horizons*

La commission relève que le programme « Promouvoir le co-développement régional et ouvrir de nouveaux horizons » enregistre une **progression très nette** entre le BP 2025 et le BP 2026 :

- Une **hausse marquée des autorisations d'engagement** (AE) et autorisations de programme (AP) qui passent à environ **10 430 000 euros**.
- Une **augmentation progressive des crédits de paiement** (CP) portés à environ **4 299 000 euros**.

Ce programme se structure autour de trois axes majeurs :

- **Un axe insertion régionale centré sur :**
 - La mise en œuvre opérationnelle du programme Interreg VI Océan Indien, 2026 est une année charnière en terme de certification et de dépenses (animation, certification, accompagnement des porteurs de projets) ;
 - Le soutien aux projets de coopération et de développement NDICI-FEDER-INTERREG (AE 4 000 000 euros et CP 800 000 euros)
 - La mobilisation effective et stratégique des fonds NDICI dès 2026
- **Un axe développement de la coopération décentralisée :**
 - Avec la mobilisation des antennes extérieures de la Région comme relais de suivi et d'influence. (AE 110 000 euros)
 - Et le soutien aux projets structurants de petit format sur des thématiques prioritaires du bassin (éducation, santé, sport) (AE et CP de 230 000 euros)
 - Intensifier les relations bilatérales avec les pays voisins de la zone par une coopération décentralisée plus ciblée à l'exemple du lycée agricole de Besely région de Boeny, Madagascar via l'ONG Écoles du Monde, ainsi que la coopération avec l'Afrique du Sud, et celle à venir avec l'Inde et l'Australie Occidentale.

¹⁶ Rapport du CESER "La Réunion Terre d'Europe 2050", octobre 2023.

- **Un axe diplomatie territoriale** visant à :

- Organiser des événements internationaux d'envergure, missions et rencontres officielles;
- Positionner La Réunion comme un acteur visible de la diplomatie régionale, en complémentarité avec l'État et l'Union européenne.
- Renforcer la coopération avec la COI (Présidence française mai 2026, autour de trois axes : renouveau de la gouvernance, articulation NIDICI-FEDER et mise en place du Global Gateway)
- Affirmer la présence de la France au sein de l'IORA (Sommet Afrique/France Nairobi mai 2026, Présidence de l'Inde).

La commission salue ces choix budgétaires qui traduisent une volonté de **faire de la coopération régionale un levier structurant du co-développement et du rayonnement de La Réunion dans son bassin géostratégique.**

1.2. Sur l'internationalisation des entreprises et la promotion économique du Territoire

La commission note que le projet de budget 2026 renforce également les moyens dédiés à **l'internationalisation des entreprises** réunionnaises et à **la promotion du Territoire**, avec un montant d'intervention d'environ **2 Millions d'euros en AE et AP et 2,45 Millions en CP**.

Les crédits sont organisés autour de trois volets complémentaires :

- **Gouvernance/pilotage de l'internationalisation** : animation des instances de coordination, outils de suivi, études et évaluations.
- **Accompagnement direct des entreprises** : dispositifs d'aides (prime export), participation à des salons, appui aux structures d'accompagnement, appui aux filières exportatrices.
- **Valorisation et marketing territorial** : actions de communication et de promotion à l'international des savoir-faire réunionnais et des filières porteuses (stratégie de marque La Réunion).

La commission salue cette organisation (gouvernance et stratégie, accompagnement opérationnel des entreprises, et marketing territorial). Elle souligne toutefois :

- Le risque de dispersion des dispositifs (cibler quelques filières clés du territoire) ;
- La nécessité d'articuler ces dispositifs avec les outils nationaux (Business France, Bpifrance, Team France Export), et les programmes européens cibles (Interreg, NDICI).

La commission souligne que ce volet constitue **un levier de développement économique** à l'export pour les filières clés.

La commission souligne positivement **les actions engagées** pour structurer l'écosystème de l'internationalisation. L'étude en cours sur **l'attractivité territoriale**, ainsi que les prochains **recensements de l'offre territoriale et des filières à potentiel** renforcent la connaissance stratégique du Territoire et permettent une **meilleure valorisation des savoir-faire réunionnais**.

La commission recommande la création d'indicateurs-clés de performance incluant :

- le nombre d'entreprises exportatrices soutenues,
- la valeur économique générée à l'export,
- le taux de certification des projets européens,
- la diversification des partenaires économiques.

Ces démarches contribueront à **consolider l'animation du COSIE**, en renforçant la coordination des acteurs institutionnels et économiques de l'export et en soutenant l'émergence de **stratégies filières plus ciblées** au service des entreprises.

La commission souligne que ces politiques doivent démontrer leur utilité directe pour les Réunionnais : soutien à l'emploi, sécurisation des chaînes d'approvisionnement, montée en compétences des jeunes et amélioration du pouvoir d'agir des entreprises.

2. Sur la mobilisation des fonds européens dans le Budget primitif 2026

2.1. Sur la place des fonds européens dans le financement des politiques régionales

La commission souligne que les **fonds européens occupent une place centrale** dans le financement des politiques régionales, en particulier en investissement.

La commission réitère son point de vigilance sur la prochaine programmation et cadre financier pluriannuel (CFP) de la Commission européenne pour la période 2028-2034 au regard des orientations actuelles de la Commission européenne tel que mentionné préalablement dans son avis sur les orientations budgétaires 2026 de la Collectivité régionale.¹⁷

2.2. Sur la mise en œuvre des programmes 2021-2027

La commission observe que le budget présenté souligne la part importante des fonds européens dans le budget de la collectivité et son obligation de moyens et de résultats. D'ailleurs, lors des auditions, les directions ont précisé l'initiative de sur-programmation pour 2026 et le choix de prioriser la maturité des dossiers.

Elle souligne l'effort de pilotage consolidé, partagé avec les directions sectorielles, permettant un suivi des engagements, paiements et certifications par programme et par axe afin d'anticiper les risques de dégagement d'office.

¹⁷ Avis du CESER sur les Orientations Budgétaires 2026 de la collectivité. Partie Transversale Europe et Coopération

2.3. Sur les perspectives post-2027 et le prochain cadre financier pluriannuel

La commission exprime une vigilance particulière concernant les **orientations en discussion pour le cadre financier pluriannuel 2028-2034** et l'avenir de la politique de cohésion

- Hypothèse de **renationalisation** des programmes
- Le questionnement sur les prérogatives des actuelles autorités de gestion
- **Des incertitudes sur le maintien d'instruments spécifiques aux RUP**

Elle rappelle l'importance de préserver une approche **différenciée et territorialisée** pour les RUP, **conformément à l'article 349 TFUE**, et de défendre le maintien d'outils spécifiques (FEDER-FSE+, POSEI, dispositifs dédiés à la coopération avec les pays tiers environnants).

Dans ce contexte, elle invite la Collectivité régionale à se positionner de manière proactive dans les débats européens en cours et à venir en lien avec la Conférence des RUP, les parlementaires et les autorités françaises et européennes.

La commission observe que plusieurs recommandations formulées dans son avis sur le Budget primitif 2025 ont été **partiellement prises en compte**. Elle salue les avancées constatées, tout en soulignant la nécessité de **renforcer l'efficacité, la lisibilité et le suivi stratégique** des actions menées.

Préconisation BP 2025	Mise en oeuvre au BP 2026	Appréciation CESER
Ingénierie locale et européenne	Renforcée	Partielle
Diplomatie territoriale	Montée en puissance (INTERREG VI, COI, IORA, etc.)	Positive
Internationalisation des entreprises	Progrès réels, lisibilité à renforcer (attractivité + offre territoriale + COSIE)	Partielle
Gouvernance stratégique/ pilotage	En structuration (coordination inter-programmes)	Partielle
Mobilisation et sécurisation des fonds européens	Sur-programmation engagée	Positive

La commission encourage la Collectivité à **poursuivre l'effort de structuration** en matière de coopération, d'internationalisation et de pilotage des fonds européens, afin d'accélérer les résultats et de répondre aux attentes des entreprises et des territoires.

PRÉCONISATIONS

Sur la thématique de la coopération et du co-développement

Préconisation 1 : Consolider l'ingénierie de projets

La commission recommande de renforcer le portage et l'ingénierie de projets au niveau local et avec nos pays partenaires afin de sécuriser la montée en charge des dépenses et d'atteindre les objectifs de certification liés aux programmes Interreg VI et NDICI.

Préconisation 2 : Cibler la diplomatie économique sur des filières prioritaires communes

La commission suggère d'orienter prioritairement les actions de coopération et de diplomatie économique vers des filières cibles communes avec les pays partenaires afin d'optimiser les retombées pour les entreprises réunionnaises (stratégie gagnant-gagnant).

La commission salue les objectifs stratégiques en matière de sécurité alimentaire qui guident l'intervention de la Collectivité régionale sur le plan de la coopération notamment via le PO INTERREG VI, sa participation à la COI, ainsi que l'émergence de projets structurants avec un objectif de sécurité alimentaire et de développement de circuits courts.

Dans une logique de co-développement et face aux enjeux sécuritaires et environnementaux actuels, la Commission préconise la mise en place d'une stratégie de diversification des partenaires et des circuits d'approvisionnement régionaux.

Préconisation 3 : Renforcer l'évaluation des dispositifs d'internationalisation et d'appui aux entreprises

La commission recommande de réaliser des évaluations plus régulières des différents dispositifs afin d'en mesurer les résultats et d'identifier les freins et réajustements nécessaires.

La Commission recommande à la Collectivité territoriale d'être attentive aux dynamiques de coopération et d'intelligence économique avec les partenaires dans une logique de co-développement, tout en veillant à l'équilibre durable de notre Territoire. Un même pays pouvant être à la fois partenaire, concurrent commercial et rival stratégique.

Préconisation 4 : S'associer à la sécurité du Territoire dans un contexte de guerre

Les forces armées dans la zone sud de l'océan Indien (FAZSOI) garantissent la protection du territoire national et animent la coordination régionale des forces armées depuis La Réunion et Mayotte pour la zone OI. Elles constituent le point d'ancrage dans la zone OI pour lutter contre les menaces régionales, assurer la surveillance des zones économiques exclusives, et conserver une capacité régionale d'intervention rapide.

La commission préconise, bien que cela relève des fonctions régaliennes de l'Etat, que la Collectivité soit associée, auprès des services de la Préfecture, aux missions de protection du Territoire afin de mieux anticiper les besoins pour la population en temps de crise.

Sur la thématique de l'Europe et des fonds européens

Axe I – Optimisation de la mise en œuvre des programmes 2021-2027

Préconisation 5 : Renforcer l'accompagnement de proximité des porteurs de projets

La commission recommande de poursuivre et d'amplifier les dispositifs d'accompagnement technique (ateliers, permanences territorialisées, accompagnement individualisé), en ciblant particulièrement les acteurs dont la capacité d'ingénierie est limitée (petites communes, associations, PME, acteurs de la zone océan Indien).

La commission préconise d'intégrer dans chaque programme un plan de communication spécifique, visant à mieux faire connaître aux citoyens et aux partenaires locaux le rôle des fonds européens dans la réalisation des projets structurants de La Réunion.

Préconisation 6 : Consolider la coordination inter-programmes et la cohérence territoriale

La commission invite à renforcer les instances de coordination entre les différents programmes européens (FEDER, FSE+, FEADER, Interreg, NDICI, etc.), en s'appuyant sur les structures existantes et en veillant à une meilleure articulation avec les politiques régionales (SRDEII, stratégies sectorielles).

Préconisation 7 : Impliquer les EPCI dans une logique de stratégie territoriale de l'utilisation des fonds européens.

La commission souligne l'importance de la bonne gouvernance des fonds européens en lien avec les projets de territoires en partenariat avec les EPCI dans une logique d'articulation et d'équilibre des territoires.

Une gouvernance partagée des fonds avec les EPCI et les filières permettrait de renforcer la cohérence des investissements, la visibilité des projets et la réduction des inégalités entre territoires.

Préconisation 8 : Rendre visible dans les budgets dotés de l'autonomie financière pour les programmations européennes une annexe dédiée précisant les axes et projets fléchés prévisionnels pour l'utilisation des crédits

La commission recommande que, pour les projets de budgets dotés de l'autonomie financière des programmations européennes (FEDER/FSE+, FEAMPA, Interreg, NDICI, etc.) , ces derniers présentent une annexe dédiée aux opérations prévisionnelles, précisant :

- les montants engagés et prévisionnels,
- les axes d'intervention financés,
- les taux de cofinancement et la part régionale,
- le calendrier des engagements et des paiements,
- ainsi que les indicateurs de performance associés.

Cette démarche s'inscrit dans les bonnes pratiques déjà déployées dans d'autres Régions françaises :

- Bretagne, qui rend visibles les crédits européens dédiés dans son Budget ;
- Nouvelle-Aquitaine, qui a mis en place un budget annexe pour le suivi des fonds européens ;
- Île-de-France, qui publie une présentation détaillée du programme régional FEDER/FSE+ et de ses priorités d'investissement.

Pour La Réunion, en tant que Région ultrapériphérique, cette transparence renforcerait la lisibilité de l'action publique, permettrait un contrôle accru de la performance des investissements européens et appuierait le plaidoyer régional dans les négociations sur la politique de cohésion post-2027.

Préconisation 9 : Défendre une position régionale consolidée sur l'avenir des RUP et de la politique de cohésion

La commission appuie les efforts de la Collectivité dans les débats actuels européens sur une position stratégique affirmée en lien avec les besoins spécifiques de La Réunion et réalités des RUP.

La commission encourage la Collectivité régionale¹⁸ à structurer une démarche de plaidoyer/lobbying, associant élus, parlementaires, acteurs socio-professionnels et la société civile organisée, pour porter une position unifiée dans nos diversités auprès de l'Etat nation (SGAE)¹⁹, dans le cadre du renforcement et du maintien des instruments financiers spécifiques aux RUP.

Préconisation 10 : Anticiper la transition entre les deux programmations

La commission recommande l'élaboration d'un plan d'anticipation 2026-2028 afin de sécuriser les engagements, prévenir les ruptures dans la mise en œuvre des fonds et défendre une politique européenne différenciée conforme à l'article 349 TFUE.

En consolidant ses capacités d'ingénierie, en visant l'efficacité de chaque euro investi et en anticipant les mutations européennes à venir, La Réunion peut devenir une puissance régionale d'équilibre et de prospérité dans l'Indopacifique.

La commission appelle à tenir ce cap avec détermination.

¹⁸ Le Gouvernement peut consulter les conseils régionaux sur tout projet de loi concernant les collectivités locales, et cela est obligatoire pour les décrets. Selon l'article L. 1211-4 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le Gouvernement peut consulter les conseils régionaux sur des projets de loi, d'amendements ou de dispositions réglementaires à caractère financier. Cette consultation est essentielle pour garantir que les décisions prises par les conseils régionaux soient alignées avec les orientations du gouvernement et les besoins des collectivités locales

¹⁹ Le Secrétariat général des affaires européennes est chargé, sous l'autorité du Premier ministre, de la coordination interministérielle pour les affaires européennes, conformément aux orientations définies par le président de la République. Son rôle est de garantir la cohérence et l'unité de la position française au sein de l'Union européenne et de l'OCDE.



DEUXIÈME PARTIE

Avis des commissions sur les trois axes du Conseil régional



AXE 1

Le développement humain et solidaire

Avis de la commission « formation, éducation et recherche »

La commission « Formation, Éducation et Recherche » (FER) tient à saluer la présence de l'élue déléguée à l'éducation, Madame Céline SITOUZE, qui a permis un échange concret et utile, conforme à l'esprit du CGCT. Ce dialogue a enrichi la compréhension des enjeux et renforcé notre conviction que **la coopération entre nos deux assemblées** est un levier puissant pour des décisions efficaces, partagées et adaptées aux réalités réunionnaises. Nous appelons à renforcer cette dynamique.

Elle tient, également, à remercier les services du Conseil régional pour leurs présentations du projet de budget primitif 2026.

Par rapport au budget primitif (BP) 2025, le BP 2026 s'inscrit dans un contexte nettement plus contraint, tant sur le plan budgétaire que sur celui de la capacité d'action opérationnelle du Conseil régional. La loi pour le plein emploi renforce ces tensions en transférant de nouvelles responsabilités de coordination et d'accompagnement vers les Régions, créant des incertitudes financières et opérationnelles qui pèsent directement sur la programmation du BP 2026.

Le Budget primitif 2026 se caractérise par un resserrement notable des marges financières. Par rapport à 2025, les **autorisations d'engagement (AE / AP²⁰) diminuent de 4 % pour la formation professionnelle, de 33,08 % pour l'enseignement supérieur, et de 12,4 % sur l'investissement**, traduisant une réduction significative de la capacité à initier de nouveaux projets.

Les **crédits de paiement (CP) progressent** légèrement de **2,6 %** sur le périmètre de la formation professionnelle, mais reculent de **16,67 %** pour l'enseignement supérieur et de **7,7 %** pour l'investissement, indiquant un effort concentré sur l'achèvement des opérations déjà engagées.

En fonctionnement, les AE reculent de **3,2 %** tandis que les CP augmentent de **3,7 %**, ce qui révèle une stratégie de stabilisation des dispositifs existants.

Dans un contexte de dépendance aux cofinancements nationaux — notamment via le Pacte régional d'investissement dans les compétences — l'absence de convention financière pluriannuelle accroît l'incertitude sur les recettes attendues.

Ainsi, le BP 2026 apparaît comme un budget de consolidation : il assure la continuité des actions prioritaires tout en limitant les engagements nouveaux, dans un cadre marqué par une soutenabilité financière plus fragile qu'en 2025.

La commission FER salue l'effort de continuité opéré par la Région dans le champ du Développement humain et solidaire. Le Projet de Budget Primitif 2026 (PBP) traduit une volonté de consolider les acquis des années précédentes (investissements scolaires, aides aux familles, dispositifs d'orientation et de formations professionnelles) et prend en compte plusieurs recommandations formulées antérieurement par le CESER, notamment dans le cadre des orientations budgétaires 2026.

Une grande partie des préconisations formulées par le CESER dans son avis sur les orientations budgétaires 2026 a été intégrée dans le BP 2026 pour l'Axe 1 « Développement humain et solidaire ».

²⁰ AE : autorisations d'engagement / AP : Autorisations de paiements

Néanmoins, la commission FER relève des marges de progression sur le pilotage stratégique, la persévérance scolaire, la coordination du Service public régional de l'orientation (SPRO) et la sécurisation pluriannuelle des financements du Pacte / Pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC).

Dans ce contexte, l'analyse de la Commission FER vise à identifier ce qui est consolidé, ce qui demeure fragile, et ce qui nécessite des ajustements pour garantir l'efficacité des crédits engagés et la cohérence de l'action publique en 2026.

OBSERVATIONS

1 — Accompagner une politique éducative ambitieuse

La consolidation de la politique éducative — investissements dans les lycées, extension du numérique éducatif, maintien des dispositifs sociaux (Numerisak, EKIPAOU, restauration, précarité menstruelle, transport) — reflète directement les recommandations du CESER en faveur d'une politique éducative ambitieuse et équitable. Par ailleurs, toutes ces mesures participent à la persévérance scolaire.

La commission salue la poursuite des investissements engagés dans la construction et la rénovation des lycées, ainsi que le maintien des crédits dédiés au numérique éducatif et aux aides aux familles. Si l'ensemble présente une traduction financière claire et cohérente, il appelle néanmoins un renforcement des dispositifs d'évaluation des impacts afin d'assurer une meilleure mesure de l'efficacité des actions menées.

Des actions pertinentes ont été menées, telles que la création du Comité réunionnais pour la persévérance scolaire ou encore l'expérimentation « Kap réussite » dans plusieurs lycées. Toutefois, le BP 2026 ne comporte pas de crédits clairement identifiés pour soutenir durablement cette dynamique. Les interventions demeurent ainsi ponctuelles, sans programmation pluriannuelle ni indicateurs de suivi rigoureux permettant d'en mesurer l'efficacité.

2 — S'engager dans l'enseignement supérieur, la vie étudiante et la mobilité des étudiants

La commission se félicite de l'intégration, dans le BP 2026, de nombreuses préconisations relatives à l'enseignement supérieur²¹, à la vie étudiante et à la mobilité, notamment en matière de gouvernance partagée, de déploiement des schémas locaux, de priorisation des conditions de vie étudiante, de mobilité, de mise en place d'un observatoire, de création de l'Université de l'Océan Indien et de contractualisation renforcée. Si la prise en compte significative des préconisations formulées en faveur d'un développement cohérent et structuré de l'enseignement supérieur sur l'ensemble du territoire est jugée positive, les orientations portées par le BP 2026 appellent toutefois la mise en place d'outils de suivi structurants, un observatoire **indépendant** pleinement opérationnel ou encore un tableau de bord partagé.

Concernant l'accompagnement à la réussite en L1, la commission entend que des budgets seront ciblés sur des projets innovants portés par la communauté universitaire visant à accompagner les étudiants de L1. Pour autant, le CESER réaffirme que le tutorat mis en place dans les filières santé, dont l'objectif est de préparer à des concours très sélectifs, n'est pas adapté à l'accompagnement d'étudiants devant prendre la mesure de leur environnement.

Par ailleurs, la préconisation du CESER visant à améliorer la visibilité des filières et des entreprises bénéficiaires de la recherche n'a pas été prise en compte.

²¹ Avis du CESER sur le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche 2025/2035 - Juin 2025

3 — Déployer des formations mieux adaptées aux besoins du territoire et de la population

Le maintien des dispositifs d'aide à la formation professionnelle, tels que les aides à la mobilité, ainsi que la revalorisation de la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle, témoignent d'une prise en compte effective des préconisations du CESER visant à renforcer l'adéquation entre l'offre de formation et les besoins du territoire, tout en soutenant la montée en compétences des publics concernés.

Les démarches engagées en matière de formation professionnelle sont cohérentes avec les objectifs fixés, mais des interrogations persistent quant au calibrage des places achetées et à l'articulation effective avec les démarches de GPEC propres aux filières. Si l'intention stratégique apparaît pertinente, le calibrage et la cohérence opérationnelle des actions financées restent à préciser pour garantir une réelle adéquation aux besoins économiques du territoire.

Déployer une offre de formation équilibrée, innovante et de qualité pour répondre aux transitions du territoire

Les outils innovants du SPRO sont maintenus et poursuivent leur développement, ce qui constitue un atout pour l'accompagnement des publics. Toutefois, la coordination régionale demeure insuffisante, qu'il s'agisse de l'organisation, des moyens humains ou du pilotage. Ainsi, si les dispositifs opérationnels sont bien en place, la gouvernance doit être renforcée afin d'assurer une cohérence et une efficacité accrues du SPRO²².

Plusieurs engagements annoncés dans les OB 2026²³ ne se retrouvent pas dans le BP 2026, notamment l'absence d'un observatoire régional indépendant, d'un tableau de bord comportant des indicateurs prioritaires ou encore d'une convention financière pluriannuelle État–Région permettant de sécuriser les financements du PRIC/Pacte. Cette situation traduit un manque de visibilité pluriannuelle et l'absence d'outils d'évaluation indispensables à une réelle appréciation de l'efficacité des politiques menées.

Au regard de l'ensemble de ces observations sur le BP 2026, le CESER formule les préconisations suivantes destinées à renforcer la lisibilité, l'efficacité et la cohérence des politiques régionales

PRÉCONISATIONS

Accompagner une politique éducative ambitieuse

Préconisation 1 : Mettre en œuvre un plan triennal de persévérence scolaire (2026–2028)

Le CESER préconise de mettre en œuvre un plan pluriannuel co-construit (prévention / intervention / remédiation), doté de crédits dédiés et d'indicateurs mesurables (réduction du taux de décrochage, progression de la fréquentation, taux d'accès à une qualification), et d'en confier le suivi au comité de pilotage régional rattaché au CREFOP, avec bilans trimestriels.

Préconisation 2 : Intégrer les enjeux bioclimatiques et de résilience dans l'amélioration des conditions d'enseignement

Le CESER préconise de veiller à ce que les démarches éducatives et les politiques de réussite scolaire prennent en compte les enjeux bioclimatiques, les risques climatiques et le confort thermique dans les

²² Orientation, un chemin de vie pour l'avenir – état des lieux et préconisations - décembre 2023

²³ Avis des commissions sur les orientations budgétaires 2026 de la Région Réunion - octobre 2025

lycées. Une meilleure prise en considération de ces facteurs, en lien avec les instances compétentes en matière de construction et de maintenance des établissements, contribuerait à offrir aux élèves des conditions d'apprentissage plus favorables, adaptées aux spécificités environnementales de La Réunion et cohérentes avec les objectifs de durabilité.

S'engager dans l'enseignement supérieur, la vie étudiante et la mobilité des étudiants²⁴

Préconisation 3 : Déployer un plan d'urgence réussite L1

Le CESER recommande de déployer un dispositif spécifique pour la première année de licence — accompagnement individuel, remise à niveau, orientation pré-universitaire — et d'inscrire des crédits identifiables à cet effet dans le budget primitif 2026. Quant à la mise en place du tutorat, le CESER recommande d'être vigilant à son contenu.

Préconisation 4 : Créer un observatoire indépendant et tableau de bord partagé

Le CESER préconise de créer un observatoire régional transversal et un tableau de bord semestriel, en cohérence avec le SRESRI, porté par la Région, l'Université, le Rectorat et France Travail.

Préconisation 5 : Conclure une convention pluriannuelle de financement État–Région (PRIC/Pacte)

Dans sa contribution préalable aux orientations budgétaires 2026, le CESER avait déjà proposé de conclure une convention 2026–2027 afin de sécuriser les financements et garantir la visibilité des opérateurs.

Préconisation 6 : Renforcer la visibilité des filières et entreprises bénéficiaires de la recherche

Conformément à sa contribution dans le cadre du SRESRI, le CESER invite à renforcer la visibilité des filières et des entreprises bénéficiaires de la recherche, afin de mieux mesurer l'impact économique des Contrats d'objectifs, de moyens et de performance (COMP) et des plateformes.

Déployer des formations mieux adaptées aux besoins du territoire et de la population

Préconisation 7 : Procéder à une articulation achats de formation ↔ GPEC de filière

Il est nécessaire, afin de mettre en cohérence les politiques publiques de formation et les besoins économiques du territoire, d'adosser les achats de places de formation aux diagnostics GPEC des contrats de filière et de publier annuellement la volumétrie des places par filière comparée aux besoins identifiés.

Déployer une offre de formation équilibrée, innovante et de qualité pour répondre aux transitions du territoire

Préconisation 8 : Assurer une coordination effective du SPRO²⁵

Pour le CESER, il apparaît particulièrement pertinent de renforcer le rôle de chef de file de la Région dans l'animation et la coordination du SPRO, en lui donnant les moyens humains et organisationnels nécessaires et en inscrivant clairement cette fonction dans la programmation de 2026.

Préconisation 9 : Renforcer la mobilisation du CREFOP²⁶

²⁴

²⁵ Contribution préalable du CESER au CPRDFOP 2025/2030

²⁶ Nouvelle Société Réunionnaise - Avril 2025

Le CESER propose de réactiver les réunions et commissions thématiques (Formation / Compétences / Apprentissage ; Orientation / Sécurisation des parcours) et de clarifier le calendrier ainsi que les modalités de pilotage, afin d'assurer un fonctionnement plus régulier, une meilleure coordination entre acteurs et une prise de décision plus efficace au service des politiques régionales de formation.

Préconisation 10 : Renforcer le suivi et l'évaluation

Le CESER recommande d'affecter des ressources à une évaluation indépendante des dispositifs (Kap Réussite, PRFP, aides étudiantes) et de produire un rapport annuel partagé, afin de mesurer objectivement leur efficacité, d'orienter les décisions publiques sur des données fiables et d'améliorer la transparence vis-à-vis des acteurs et des usagers.

CONCLUSION

La commission FER salue la **cohérence globale** du budget primitif 2026 avec les Orientations Budgétaires de l'Axe 1- Développement humain et solidaire et le fait que le projet reprend un grand nombre de priorités du CESER.

Néanmoins, pour garantir l'efficacité et la pérennité des politiques publiques en matière d'éducation, d'enseignement supérieur, d'orientation et de formations professionnelles, le CESER propose que le Conseil régional traduise certaines priorités en dispositifs et crédits identifiables, renforce la gouvernance (SPRO, CREFOP) et sécurise les financements pluriannuels (PRIC / Pacte).

Avis de la commission « qualité de vie, culture et solidarité »

La commission « qualité de Vie, culture et solidarité » (QCS) tient à adresser en premier lieu ses remerciements à **M. Jean-Bernard MARATCHIA**, élu régional, pour sa présence et ses éclairages lors de l'audition consacrée au Budget Primitif (BP) 2026. Son intervention a apporté un regard renouvelé sur les enjeux budgétaires et a permis d'enrichir les échanges grâce à son expertise de terrain et aux témoignages issus de ses responsabilités opérationnelles, dans un esprit pleinement conforme au Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Ce dialogue direct a renforcé la compréhension partagée des enjeux et conforté la conviction de la commission que la coopération entre nos deux assemblées constitue un levier puissant pour des décisions plus efficaces, concertées et adaptées aux réalités réunionnaises. La commission appelle à renforcer cette dynamique constructive.

La commission souhaite également remercier les **services de la Direction du Développement Humain et Solidaire** pour la qualité de leurs présentations. La clarté des documents transmis, leur caractère synthétique ainsi que la transparence apportée sur les arbitrages réalisés ont permis des échanges constructifs et une meilleure compréhension des choix structurants opérés pour cet exercice.

OBSERVATIONS

Le Budget Primitif 2026 intervient dans un **contexte financier particulièrement incertain**, marqué par :

- **le projet de loi de finances (PLF) 2026 encore en débat**, limitant la visibilité des collectivités et leur capacité à se projeter avec certitude ;
- **la baisse tendancielle des recettes**, en particulier fiscales, et un accès aux financements européens plus difficile à anticiper après 2028 ;
- **la hausse continue des coûts d'investissement**, obligeant à une gestion plus maîtrisée et à des arbitrages accrus ;
- **un exercice budgétaire considéré comme un prévisionnel**, du fait de ses nombreuses inconnues.

S'inscrivant dans cette trajectoire contrainte, la collectivité régionale réaffirme néanmoins sa volonté de maintenir comme priorité centrale de la mandature l'Axe 1 – Développement humain et solidaire. Pour 2026, cet axe mobilise **280,87 M € en crédits de paiement**, soit une progression de + 5,3 % par rapport à 2025, malgré un environnement financier peu lisible.

Cette évolution positive des CP témoigne d'un **renforcement du rythme d'exécution, d'un pilotage ajusté** et d'une volonté d'assurer la continuité des politiques éducatives, sociales, culturelles et sportives. Elle traduit également l'engagement de la collectivité à honorer ses engagements en cours, tout en consolidant les dispositifs prioritaires relevant du développement humain.

La commission QCS prend note que les impacts budgétaires, bien qu'inscrits dans une dynamique de rationalisation, ne présentent pas de caractère alarmant. Elle prend acte que les réajustements proposés visent avant tout à **maîtriser le calendrier d'exécution** des crédits afin d'éviter les situations de non-consommation en 2026.

Dans cette perspective, la commission observe que la collectivité régionale ne dépense pas moins, mais cherche à **dépenser au meilleur moment**, c'est-à-dire lorsque les besoins sont les plus avérés. Elle souligne que cette approche contribue à **optimiser, lisibiliser et mieux cibler** les dispositifs, sans remettre en cause l'ambition politique portée par l'Axe 1.

Enfin, la commission QCS réaffirme l'importance de **maintenir un haut niveau de lisibilité, d'évaluation et de transparence** dans la mise en œuvre de l'Axe 1, particulièrement dans un contexte budgétaire mouvant. Elle appelle à poursuivre les efforts engagés en matière de pilotage, d'optimisation des cofinancements et d'accompagnement des dispositifs au plus près des besoins des Réunionnaises et des Réunionnais.

Sur la thématique « Développer l'excellence culturelle et sportive »

La commission QCS observe que le BP 2026 traduit une volonté de **maintenir une ambition forte** pour l'excellence culturelle et sportive, malgré un contexte budgétaire contraint. L'augmentation des **autorisations d'engagement (+9,66 %)** témoigne d'une dynamique d'investissement affirmée, permettant de poursuivre la modernisation des équipements culturels et sportifs, le renforcement des infrastructures muséales, ainsi que l'accompagnement des établissements structurants tels que le Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) et le Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive (CREPS) afin de sécuriser l'avenir.

Parallèlement, la **baisse des crédits de paiement (-4,95 %)** s'inscrit dans une logique de maîtrise et de réajustement du rythme de consommation des crédits. La commission prend acte que cette évolution ne traduit pas un désengagement, mais une volonté de **mieux calibrer l'exécution**, d'éviter des crédits non consommés et d'assurer que les dépenses interviennent au moment où elles sont les plus nécessaires.

Concernant **la valorisation du patrimoine culturel**, la commission relève un effort d'investissement marqué, avec **plus de 8 M € engagés** pour les travaux muséographiques et la maintenance des équipements. Cet engagement confirme la priorité donnée à la valorisation du patrimoine matériel et immatériel de La Réunion. **Elle regrette cependant l'absence de visibilité sur la continuité du processus de préfiguration de l'Institut de la Lang Kréol.** Si la commission salue l'organisation des ateliers de concertation, elle considère qu'il n'est pas nécessaire d'attendre leur conclusion pour établir dès à présent un **calendrier de déploiement**, même sans connaître encore la forme institutionnelle définitive que prendrait cet Institut.

Concernant **l'accompagnement des acteurs culturels et sportifs**, la commission souligne que les dispositifs de soutien aux acteurs, qu'ils soient culturels, sportifs, professionnels ou associatifs, demeurent consolidés malgré la baisse des CP (-25%). Elle observe que la baisse des dépenses événementielles résulte d'un **recentrage stratégique**, les grands festivals étant désormais en partie orientés vers des financements **FEDER**, plus adaptés à des projets d'envergure. Elle considère que cette évolution permet de **mieux cibler l'accompagnement des petits festivals** et des initiatives locales, qui disposent souvent de marges de manœuvre plus limitées et ont besoin d'un appui renforcé pour se structurer.

La commission appelle néanmoins à la **plus grande vigilance** afin que cette nouvelle logique de financement ne fragilise pas les grands festivals, qui constituent un **pilier essentiel de l'écosystème culturel réunionnais**, tant en termes de rayonnement que d'attractivité.

Concernant **le développement territorial et la coopération**, la commission observe que le BP 2026 confirme la poursuite d'une dynamique territoriale visant à réduire les inégalités d'accès à la culture et au sport. Elle note également la volonté de renforcer les coopérations régionales, nationales et internationales,

notamment dans la zone océan Indien, afin de soutenir les échanges artistiques et sportifs et d'ouvrir de nouvelles perspectives aux acteurs locaux.

La commission regrette toutefois l'absence d'une véritable vision intégrée du “sport pour tous”, incluant un renforcement ambitieux du sport-santé et du sport bien-être. Alors que la politique culturelle poursuit une dynamique d'accessibilité croissante, il apparaît dommage que l'investissement dans le sport reste principalement orienté vers le développement de talents à fort potentiel sportif, démarche certes importante, mais qui gagnerait à être complétée par une stratégie globale favorisant l'inclusion, la prévention santé et la pratique sportive **pour l'ensemble de la population.**

Sur la thématique « Soutenir la cohésion sociale et renforcer les solidarités »

La commission QCS observe que la thématique « Soutenir la cohésion sociale et renforcer les solidarités » enregistre une baisse notable des moyens alloués, avec **– 21,6 % en AE / AP et – 23,9 % en CP**, portant le budget à **7,71 M €**. Elle relève cependant que **les moyens réels de cette politique sont en réalité plus larges**, du fait de leur transversalité (estimée à près de **16,3 M € en consolidé**).

Elle prend acte que ces diminutions découlent principalement d'ajustements techniques, notamment de la baisse mécanique liée au dispositif de la bouteille de gaz, et non d'un retrait de l'ambition régionale dans le domaine social.

La commission relève la poursuite et le renforcement des dispositifs dédiés à l'égalité, à la lutte contre les discriminations et à la protection des victimes. Elle observe notamment :

- la continuité du réseau des **Maisons des Femmes, de la Mère et de l'Enfant**, tout en prenant acte des difficultés persistantes pour identifier un local dans l'Est et de l'avancement en cours pour l'implantation dans le Sud ;
- **l'appel à projets DILCRAH**, co-porté avec l'État, assorti d'une volonté affirmée d'améliorer la coordination et la lisibilité des interventions ;
- l'annonce d'une **future fiche FEDER dédiée à l'hébergement d'urgence**, permettant de renforcer une réponse déjà très sollicitée ;
- la reconduction de l'outil **Mon Shérif**, dont la commission relève toutefois une **évaluation mitigée** : son utilisation gagnerait à être mieux encadrée, notamment via une notice d'usage plus fonctionnelle, une meilleure articulation avec les acteurs de terrain et une valorisation plus forte de sa dimension prévention.
- Sur la question de la **lutte contre la précarité et la réduction des inégalités locales**, la commission prend acte du maintien d'actions essentielles, notamment :
- **1,5 M €** (3,6 M € en 2025) dédiés à la bouteille de gaz pour soutenir le pouvoir d'achat ;
- le soutien au réseau **GUID'ASSO**, essentiel pour structurer l'accompagnement du tissu associatif. Elle indique toutefois rester dans l'attente des premiers indicateurs permettant de mesurer concrètement l'impact de ce réseau sur le terrain. Elle **réaffirme l'importance stratégique de la vie associative**²⁷, pilier du lien social et **vecteur essentiel de cohésion et d'engagement citoyen à La Réunion.**

Elle observe également que, une fois encore, l'**éducation populaire ne figure pas clairement comme une priorité budgétaire**, alors même qu'elle constitue un levier fondamental pour l'émancipation, la

²⁷ CESER Réunion - Motion – Le tissu associatif : ciment de la société réunionnaise par des Passerelles, de l'Équité et de la Cohésion, avril 2025

participation et l'inclusion des publics. La commission invite la collectivité à s'emparer des recommandations du rapport de 2023²⁸ du CESER.

S'agissant de la **prévention santé**, la commission note qu'environ **300 000 €** y sont consacrés, notamment via les campagnes de sensibilisation, les projets territoriaux de prévention et l'équipement des Cars Jaunes en défibrillateurs.

Elle considère que, même si ces actions vont dans le bon sens, un effort accru serait souhaitable pour renforcer la territorialisation de la prévention et **améliorer la coordination entre les acteurs**. En ce sens, dans son rapport²⁹ de 2022, le CESER avait préconisé la mise en place d'une commission Sport-Santé-Bien-être au sein de la Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP).

La commission QCS salue la reconduction du dispositif de **continuité funéraire**, qui apporte un soutien essentiel aux familles confrontées au rapatriement d'un proche décédé en mobilité. Elle regrette toutefois que le **plafond de ressources n'ait pas été revu**, ce qui limite l'accès au dispositif alors que de nombreuses familles, aux revenus modestes mais légèrement supérieurs au seuil actuel, restent exclues malgré des charges financières importantes. La commission considère qu'une **revalorisation du plafond, avec une aide dégressive selon les revenus**, permettrait de faire bénéficier un plus grand nombre de ménages tout en maintenant une logique d'équité et de responsabilité.

Sur la question des **Emplois Verts**, la commission prend acte que le programme se poursuit, tout en restant tributaire des arbitrages nationaux et de l'évolution des dispositifs relevant de l'État. Elle estime que la mise en place d'un parcours d'insertion, comme annoncée, permettrait d'optimiser l'impact du dispositif. Elle encourage la collectivité régionale à clarifier la place des Emplois Verts dans la stratégie territoriale et environnementale à moyen terme, notamment dans la perspective de leur contribution aux transitions écologiques, à l'entretien du patrimoine naturel et à la prévention des risques, notamment la lutte anti-vectorielle³⁰.

La commission salue la volonté de structurer davantage la participation citoyenne, avec **280 000 € en CP dédiés au renforcement du Conseil Régional des Jeunes, au suivi de la Convention citoyenne du SAR et au développement d'une nouvelle plateforme numérique unique**.

Elle observe toutefois que **près de 64 % de ces crédits sont fléchés vers des actions en direction des jeunes**. Si cette orientation témoigne d'une volonté forte d'impliquer la jeunesse dans la décision publique, la commission souligne que cette répartition **réduit mécaniquement la place d'autres publics**, tels que les seniors, les familles ou encore les habitants des quartiers prioritaires.

Elle invite dès lors la collectivité à veiller à un **meilleur équilibre des publics**, afin que la démocratie participative reste un outil inclusif, ouvert à l'ensemble des Réunionnaises et Réunionnais, et non concentré sur un seul segment.

²⁸ CESER Réunion, [L'éducation populaire à La Réunion, une exigence pour le re-faire société au XXIe siècle](#), 2023

²⁹ CESER Réunion - [Prévention santé à La Réunion : nouveaux regards et plus-values d'une approche mieux territorialisée](#), octobre 2022

³⁰ CESER Réunion, Note d'urgence « Chik et Choc : Réveiller notre stratégie sanitaire », juin 2025

PRÉCONISATIONS

Sur la thématique « Développer l'excellence culturelle et sportive »

Préconisation 1 : Accélérer la préfiguration de « L'institu la Lang Kréol » par une large consultation régionale

La commission QCS recommande de lancer **une consultation**, en **mobilisant le Service Démocratie Participative (SDP)** pour organiser une **campagne de consultation publique à l'échelle régionale**. Cette démarche permettrait de **recueillir l'avis des acteurs culturels, linguistiques, éducatifs, mais aussi des citoyens**, et de poser les bases d'un projet partagé, répondant aux attentes réelles du territoire.

Elle souligne la nécessité d'**anticiper dès maintenant les modalités juridiques et financières** de l'institut et propose d'examiner l'option d'un **d'Établissement Public de Coopération Culturelle (EPCC)**, permettant un cofinancement durable entre la Région, l'État et les partenaires européens.

Préconisation 2 : Intégrer une véritable politique sport-santé pour élargir l'accès au sport

La commission QCS recommande d'**adosser explicitement une approche sport-santé** à la politique sportive régionale, afin de dépasser une logique centrée sur les seuls publics des ligues et comités et de favoriser l'accès à l'activité physique pour l'ensemble de la population.

Elle recommande à ce titre l'intégration de **l'approche sport-santé** dans les politiques régionales, en lien avec les objectifs du Projet régional de santé (PRS) 2023–2033 et les actions de prévention portées par l'ARS ; elle renouvelle également sa préconisation³¹ visant à créer **une commission « Sport, Santé, Bien-être »** au sein de la Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP) élargie.

La commission souligne par ailleurs que la **stratégie régionale Sport–Santé–Bien-Être**, qui devrait structurer l'action publique sur ces enjeux, **n'est pas encore formalisée**. Cette absence de cadre partagé limite la lisibilité de l'action régionale, alors même que **de nombreuses collectivités se mobilisent déjà** sur les sujets du sport, de la santé publique et du bien-être. L'élaboration d'une telle stratégie, accompagnée d'un dispositif d'appropriation territoriale, permettrait de clarifier les rôles, d'orienter les initiatives locales et de renforcer la cohérence des interventions.

Une telle orientation permettrait de renforcer la cohérence des politiques publiques en matière de santé, d'inclusion sociale et de qualité de vie, tout en faisant du sport un levier transversal du développement humain à La Réunion.

³¹ CESER Réunion, [Rapport Prévention santé à La Réunion : nouveaux regards et plus-values d'une approche mieux territorialisée](#), 2023

Sur la thématique cohésion sociale et des solidarités

Préconisation 3 : Structurer davantage l'éducation populaire à La Réunion avec une stratégie régionale

La commission QCS recommande la mise en œuvre d'un **Plan Régional d'Éducation Populaire (PREP 974)** pour donner cohérence et visibilité aux actions déjà financées en faveur de l'émancipation des Réunionnaises et Réunionnais.

Ce plan, porté dans une **logique de gouvernance partagée**, pourrait s'inscrire dans le cadre de la **CTAP élargie**, en associant collectivités, associations, acteurs de terrain et bénéficiaires.

La commission invite le Conseil régional à s'appuyer sur **les neuf préconisations formulées par le CESER en 2023** et à organiser des **forums régionaux de l'éducation populaire**, afin de valoriser les bonnes pratiques, soutenir les dynamiques locales et fédérer les acteurs du territoire.

Préconisation 4 : Consolider l'accompagnement associatif en structurant l'évaluation de GUID'ASSO et en renforçant la coordination territoriale à travers une feuille de route régionale

La commission QCS recommande de renforcer la structuration du tissu associatif réunionnais en s'appuyant davantage sur le dispositif **GUID'ASSO**, dont elle préconise une **évaluation régulière et partagée** afin de mesurer son impact réel dans l'accompagnement des associations. Elle suggère d'instaurer des **temps d'échange annuels par micro-région**, permettant de recueillir les besoins des acteurs, de favoriser la coordination entre collectivités, réseaux associatifs et structures d'appui, et de co-construire des réponses adaptées aux réalités locales.

Dans le prolongement de la **motion adoptée par le CESER en soutien à la vie associative**, la commission souligne l'importance d'engager un travail partenarial pour élaborer une **feuille de route régionale de revitalisation associative**, incluant la réactualisation de la charte des engagements réciproques entre l'État, les collectivités et le mouvement associatif.

Une telle démarche permettrait de donner une vision stratégique, lisible et durable à la politique régionale en faveur de la vie associative, pilier essentiel du lien social et de l'engagement citoyen à La Réunion.

Préconisation 5 : Elargir l'accès au dispositif de la continuité funéraire

La commission QCS recommande d'élargir l'accès au dispositif de continuité funéraire afin de mieux répondre aux besoins réels des familles réunionnaises confrontées au rapatriement d'un proche décédé en mobilité.

Elle propose notamment de **revaloriser le plafond de ressources**, actuellement trop restrictif, afin de permettre à un plus grand nombre de ménages modestes d'en bénéficier. Cette évolution pourrait prendre la forme d'une **aide dégressive en fonction des revenus**, garantissant à la fois équité sociale et soutenabilité budgétaire. La commission considère qu'un tel élargissement renforcerait la justice et la solidarité du dispositif, tout en assurant un accompagnement adapté à la diversité des situations économiques rencontrées sur le territoire.

Préconisation 6 : Appuyer la reconnaissance de la lutte vectorielle comme service public à part entière

La commission QCS recommande de soutenir la reconnaissance de la **lutte antivectorielle (LAV)** comme un véritable **service public**, conformément aux orientations formulées dans la note d'urgence *Chik et Choc : Réveiller notre stratégie sanitaire*. Face à la récurrence des crises vectorielles et à leurs impacts sanitaires, économiques et sociaux, la LAV ne peut plus relever d'interventions ponctuelles : elle doit s'inscrire dans la durée, avec des **moyens pérennes**, une gouvernance clairement définie et une intégration renforcée aux politiques territoriales de prévention.

La commission encourage, dans cette perspective, la tenue d'une CTAP élargie, **afin de clarifier les responsabilités financières** et le modèle économique des dispositifs, notamment pour accompagner le déploiement durable des solutions innovantes (TIS, TIS boostée, Wolbachia). Cette clarification est indispensable pour stabiliser les financements, sécuriser les interventions et renforcer la résilience sanitaire du territoire.



AXE 2

Le développement économique

Avis de la commission « économie, emploi et innovation »

La présence du conseiller régional, M. Jean-Pierre CHABRIAT délégué à l'enseignement supérieur, à la recherche et à la transition énergétique, a permis un échange concret et utile, conforme à l'esprit du CGCT. Ce dialogue a enrichi la compréhension des enjeux et renforcé notre conviction que **la coopération entre nos deux assemblées** est un levier puissant pour des décisions efficaces, partagées et adaptées aux réalités réunionnaises. Nous appelons à renforcer cette dynamique.

La commission « économie, emploi et innovation » (EEI) du CESER de La Réunion souhaite saluer la disponibilité des équipes de la Direction Générale Adjointe de l'Économie et de l'Innovation (DGAEI), ainsi que les efforts de présentation du budget primitif 2026 incluant des cartes heuristiques.

La synthèse budgétaire de l'Axe 2 fait apparaître un montant de 99,8 M € en crédits de paiement pour cet exercice, soit une progression de + 2,2 % par rapport à 2025. Cette hausse, principalement portée par l'augmentation de la section de fonctionnement (+ 6 %), intervient malgré un contexte national tendu et les incertitudes budgétaires pesant sur la collectivité. Elle témoigne de la volonté affirmée de celle-ci d'assumer pleinement son rôle de chef de file en matière de développement économique.

OBSERVATIONS

Sur la thématique du développement du tissu économique et la création d'emplois

Le secteur du développement économique enregistre une baisse de - 24,2 % des crédits de paiement, principalement liée à la diminution de l'effort d'investissement. Cette contraction résulte d'un recentrage des priorités et d'un ajustement des programmes d'intervention, tout en conservant la capacité d'accompagnement des acteurs économiques du territoire.

Parallèlement, la collectivité met en place une réserve financière mobilisable en situation de crise, destinée à soutenir rapidement les entreprises, avec une attention particulière portée aux TPE, qui représentent la majorité du tissu économique local et sont généralement les plus vulnérables aux aléas économiques. Cette réserve permettra d'activer des aides ciblées, souples et réactives, afin de préserver l'activité, l'emploi et la continuité des services économiques en période de tension.

La commission EEI note le succès du Plan de Relance auprès des entreprises réunionnaises et le lancement d'une deuxième édition dès 2026.

Concernant l'octroi de mer, la commission EEI réitère son propos en faveur d'une approche pédagogique du sujet par le renforcement du point d'information sur l'octroi de mer et des ateliers auprès des entreprises.³² Elle note qu'un budget de 50 000 € y sera dédié en 2026.

³² CESER Réunion, Avis du CESER sur les Orientations budgétaires 2025– Novembre 2024 préconisations 6 et 7

Sur la thématique du renforcement de l'attractivité économique du territoire

La commission EEI constate une volonté affirmée de mettre en avant cette thématique de manière spécifique, distinctement du développement économique et de la création d'emplois.

Elle note la finalisation prévue de l'étude et la mise en œuvre du Schéma d'aménagement économique régional au premier semestre 2026. Le CESER avait précédemment préconisé l'élaboration d'un schéma régional des zones d'activités économiques (SRZAE) dans sa contribution « *Quels déplacements professionnels pour La Réunion ?* ».³³

La commission EEI salue l'ambition affichée de structurer la filière aéronautique et drones, qui présente un réel potentiel de développement économique. Le CESER prévoit d'ailleurs, dans le cadre de sa feuille de route 2026, de produire une contribution spécifique afin d'alimenter la réflexion du Conseil régional dans le cadre du contrat de filière³⁴ correspondant. Il réitère également son souhait d'être associé aux comités de filière qui seront organisés pour accompagner cette dynamique. La commission relève toutefois que l'enveloppe budgétaire allouée, fixée à 50 000 €, apparaît modeste au regard des enjeux et des ambitions affichés.

Sur la thématique de l'internationalisation des entreprises

La commission EEI salue la gouvernance portée par le Comité Stratégique d'Internationalisation des Entreprises (CoSIE), sa régularité et sa volonté d'associer l'État. Elle souligne le caractère exemplaire de cette démarche, qui pourrait inspirer d'autres régions. En outre, la commission relève la consolidation des périmètres des organismes, une démarche essentielle pour clarifier les missions de chacun et renforcer la cohérence de la politique régionale d'ouverture à l'international.

La commission EEI souligne la volonté exprimée de procéder à une évaluation du dispositif de la Prim'Export pour analyser son impact sur la performance et la compétitivité des entreprises réunionnaises à l'international, et identifier d'éventuels ajustements.

Elle s'interroge, par ailleurs, sur l'état d'avancement de la réflexion annoncée par la collectivité concernant la stratégie régionale de désenclavement maritime, notamment en matière de fret, mentionnée dans le budget primitif 2025, mais absente de celui de 2026.

Sur la thématique de l'innovation et de l'accompagnement des secteurs d'avenir

La commission EEI salue la volonté de réaliser un bilan de mi-parcours de la S5, une initiative qui témoigne d'un véritable engagement en faveur de l'évaluation des politiques publiques. Une telle démarche permettra de mesurer les résultats déjà obtenus, d'identifier les éventuels ajustements à opérer et de renforcer l'efficacité des actions engagées. La commission EEI souligne toutefois que cet exercice d'évaluation doit être étendu au SRDEII ainsi qu'à l'ensemble des autres schémas programmatiques, afin d'assurer une vision globale, cohérente et pilotée de la stratégie de développement du territoire.

³³ CESER Réunion, Quels déplacements professionnels pour La Réunion ? – Décembre 2023 préconisations 3 et 8

³⁴ CESER Réunion, Avis du CESER sur les Orientations budgétaires 2025– Novembre 2024, préconisation 1

Sur la thématique de la relance du tourisme

Une véritable dynamique est enclenchée dans la mesure où les moyens consacrés à cet objectif connaissent une progression significative, avec une hausse de +31 % des crédits de paiement alloués à cet axe. Cette augmentation traduit une volonté affirmée de soutenir la reprise du secteur, de renforcer son attractivité et d'accompagner les acteurs touristiques dans leurs projets de développement et de modernisation.

La commission relève la volonté d'engager une évaluation du Schéma de Développement et d'Aménagement Touristique de La Réunion (SDATR) 2018-2028. Une telle démarche apparaît essentielle pour mesurer les résultats obtenus à mi-parcours, apprécier la pertinence des orientations fixées en matière d'aménagement et de développement touristique et ainsi nourrir le Comité Réunionnais du Tourisme (CRT).

Le CESER réitère sa demande d'être associé aux travaux du CRT, considérant qu'il représente pleinement la collectivité régionale et qu'à ce titre, sa présence au sein de cette instance est légitime et nécessaire.

Sur la thématique de l'agriculture forte et durable pour tendre vers la souveraineté alimentaire

À l'approche de l'intégration de la compétence et de l'autorité de gestion du FEADER prévu au 1er janvier 2028, la commission s'interroge sur les diminutions des crédits de paiement dédiés à l'investissement : une baisse de -41,7 % par rapport au budget primitif 2024, suivie d'une nouvelle diminution de -17,4 % par rapport au budget primitif 2025. L'absence d'enveloppe allouée au suivi du contrat de filière agro-alimentaire soulève également des questions sur l'accompagnement de la filière, pourtant indispensable au territoire.

Enfin, la commission considère que l'exemplarité attendue des politiques publiques devrait se traduire dans le SPASER qui doit aboutir en 2026, qui gagnerait à intégrer une clause d'éco-conditionnalité spécifique au secteur agricole. Une telle orientation contribuerait à soutenir la transition agroécologique, à renforcer les filières locales et à consolider les ambitions en matière de souveraineté alimentaire.

Sur la thématique du soutien à l'industrie de l'image, du cinéma et de l'audiovisuel

Présenté comme l'une des priorités du plan d'action de la mandature, le soutien à l'industrie de l'image, du cinéma et de l'audiovisuel en pleine structuration, connaît aujourd'hui une dynamique particulièrement prometteuse. Les projets engagés, qu'il s'agisse de la Maison du Cinéma et du Jeu Vidéo, des nouveaux instruments financiers dédiés ou encore de la signature récente du contrat de filière, témoignent d'une volonté claire de la collectivité de renforcer l'écosystème local, de soutenir la créativité, et de positionner La Réunion comme un territoire d'innovation audiovisuelle et numérique. Dans ce contexte porteur, la commission EEI relève toutefois une diminution des crédits de paiements consacrés au fonctionnement (-25,5%) et à l'investissement (-8,5%), un choix qui ne devrait pas entrer en décalage avec l'ampleur et l'intensité des initiatives actuellement déployées.

Sur la thématique de l'émergence de nouveaux modèles par l'économie sociale et solidaire (ESS)

Les dépenses d'investissement se concentrent principalement sur les outils de financement destinés aux acteurs de l'ESS et aux TPE (Très Petites Entreprises), pour un montant de 2,5 M€, soit une augmentation

de +1 M€ par rapport à l'exercice 2025. Compte tenu de ces investissements, la mise en place d'objectifs clairs et d'un suivi précis demeure essentielle, notamment pour évaluer le nombre de créations d'entreprises d'insertion ou encore le volume de prêts accordés aux structures de l'ESS. Le CESER, à travers sa commission Qualité de vie, Culture et Solidarité (QCS), prépare un rapport consacré à l'ESS qui sera présenté début 2026.

Par ailleurs, le lancement d'une monnaie locale ne peut constituer qu'une étape aboutie d'un processus plus large. Un tel outil, pour être pertinent, efficace et durable, doit nécessairement s'inscrire dans une démarche préalable comprenant un diagnostic approfondi du territoire, une analyse des besoins réels des acteurs économiques et sociaux, ainsi qu'une acculturation collective autour des enjeux, des usages et de la gouvernance de ce type de dispositif. La réussite d'une monnaie locale repose avant tout sur l'adhésion des citoyens, des entreprises, des associations et des institutions. À ce titre, le CESER rappelle sa contribution « *Quelles valeurs territoriales de l'action publique ?* » de 2024³⁵, qui souligne l'importance d'une gouvernance de l'évaluation inscrite dans une logique de démocratisation, de transparence et de redevabilité. Une telle démarche renforcerait la soutenabilité et l'efficience de l'action, tout en facilitant la mise en place d'évaluations socio-économiques en amont, ainsi que des évaluations en cours et a posteriori pour un meilleur pilotage.

Sur la thématique du numérique au carrefour des politiques publiques régionales

Les dépenses liées au numérique se distinguent par une augmentation notable des crédits de paiement de la section d'investissement, destinée à financer les projets d'aménagement numérique. Parmi ceux-ci, le projet ReuNION de câble sous-marin, doté de 5 M €, complétant un financement à hauteur de 50 M € par l'UE, vise à renforcer la souveraineté numérique de l'île. Par ailleurs, des investissements sont également prévus pour soutenir des initiatives favorisant le développement des compétences numériques, tant au sein des organisations, des collectivités territoriales par le lancement d'un AMI dédié que de la population à l'image des Ateliers Territoriaux Numériques. L'ensemble de ces actions devra s'articuler étroitement avec la feuille de route France Numérique Ensemble, co-portée avec l'État et le Département.

³⁵ CESER Réunion, Contribution, Quelles valeurs territoriales de l'action publique ?, Décembre 2024 - Préconisations 2-3

PRÉCONISATIONS

Préconisation 1 : Articuler intention, animation et évaluation dans un espace de gouvernance économique

La commission EEI réaffirme sa recommandation, déjà formulée dans le cadre des Orientations Budgétaires 2025 et visant à instituer un espace de gouvernance économique partagé et institutionnalisé. Cet espace aurait pour vocation de réunir, de manière annuelle, l'ensemble des acteurs de l'économie réunionnaise afin de favoriser le dialogue stratégique et la concertation sur les grandes orientations économiques du territoire.

Sur la thématique du développement du tissu économique et la création d'emplois

Préconisation 2 : Mettre en place un dispositif d'accompagnement des entreprises pour la prévention des risques liés aux événements climatiques en s'appuyant sur les dispositifs d'accompagnement des banques publiques

Dans une logique proactive, la commission recommande que le Conseil régional mette en place un fonds de soutien dédié à la prévention/adaptation aux risques climatiques et de travailler de concert avec les banques publics dans l'établissement des diagnostics adaptation, en appui à des programmes européens, afin d'accompagner les entreprises dans la mise en œuvre de mesures de prévention et de résilience. Cette initiative pourrait s'inspirer des propositions formulées par le CESER lors des Orientations Budgétaires 2025 et s'intégrer dans le cadre de l'accompagnement « à la carte » proposé aux TPE, en y incluant spécifiquement un volet dédié à l'adaptation aux risques climatiques.

La commission EEI souligne également que ce soutien à la prévention doit être cohérent avec les documents de planification territoriale, et recommande que ces mesures soient intégrées dans les travaux de révision en cours du Schéma d'Aménagement Régional (SAR) et du SRDEII, afin de garantir une approche globale et structurée de la résilience économique et territoriale face aux enjeux climatiques qui risquent à terme de poser de vraies problématiques assurantielles, à l'image des observations formulées dans le rapport Risques et Résilience de 2025 du CESER.³⁶

Sur la thématique du renforcement de l'attractivité économique du territoire

Préconisation 3 : Anticiper les services attendus dans les ZAE

En prévision du futur Schéma d'aménagement économique, la commission rappelle que ces zones doivent être pensées de manière globale pour être attractives pour les entreprises et leurs salariés. C'est pourquoi, il conviendrait d'inclure dès leur conception, en lien avec le SAR et les PLU, les services attendus par ses usagers : crèches et établissements scolaires à proximité, lieux de restauration accessibles, mobilités.

³⁶ CESER Réunion, Rapport, Risques et Résilience, Septembre 2025 - Préconisation 6

Sur la thématique de la relance du tourisme

Préconisation 4 : Identifier et valoriser les territoires immersifs à La Réunion

Dans sa contribution « *Notre tourisme : valoriser, vivre et préserver* »,³⁷ le CESER recommandait de cartographier les territoires à fort potentiel d'immersion en mobilisant les acteurs locaux (artisans, artistes, agriculteurs, associations) et en prenant en compte la richesse culturelle et patrimoniale, la diversité des paysages et de la biodiversité, l'accessibilité et la capacité d'accueil durable, ainsi que la volonté des habitants de s'impliquer. Sur cette base, un label “*Territoire immersif de La Réunion*” pourrait être créé pour structurer et valoriser l'offre touristique, en garantissant l'authenticité, l'accueil de qualité, l'impact local et la transmission culturelle.

Préconisation 5 : Articuler la gouvernance du tourisme avec d'autres secteurs

Le tourisme est, par essence, un secteur d'activité transversal qui a un lien avec l'ensemble de l'économie et de la société réunionnaise. C'est pourquoi, la politique touristique de notre île, pilotée par le Conseil Régional et le nouveau Comité Réunionnais du Tourisme, doivent nécessairement prendre en compte la gouvernance et les schémas structurants de l'agriculture mais aussi, la formation professionnelle, la politique linguistique ou la culture et le patrimoine tout comme l'aménagement du territoire ou la gestion des déchets.

Sur la thématique de l'agriculture forte et durable pour tendre vers la souveraineté alimentaire

Préconisation 6 : Mettre en place un contrat agricole réunionnais 2026-2030

Dans son expression relative aux États généraux de la canne de juin 2025³⁸, le CESER appelait à la création d'un nouveau contrat agricole réunionnais pour la période 2026-2030, élaboré selon une démarche concertée et représentative de la diversité des productions et des acteurs du territoire, en lien avec la nouvelle génération de programmes européens. Il souligne la nécessité de définir une stratégie commune capable de répondre aux enjeux économiques, environnementaux et sociaux auxquels fait face l'agriculture, tout en renforçant, sur le long terme, la résilience et l'attractivité du secteur.

Sur la thématique de l'émergence de nouveaux modèles par l'économie sociale et solidaire

Préconisation 7 : Renforcer la Conférence régionale de l'ESS

La commission EEI préconise de faire de la Conférence régionale de l'ESS, instaurée par la loi de 2014, un rendez-vous annuel incontournable, décliné dans chaque micro-région afin de mieux prendre en compte les besoins locaux. Il propose que chaque édition intègre des ateliers thématiques par secteur (santé, numérique, économie circulaire, culture) pour favoriser les rencontres entre acteurs et la co-construction de feuilles de route filières. Le CESER recommande également d'y associer systématiquement les citoyens, via les conseils citoyens, maisons de quartier ou collectifs d'habitants, afin d'en faire un véritable espace démocratique.

³⁷ CESER Réunion, *Notre tourisme : valoriser, vivre et préserver*, Juin 2025

³⁸ CESER Réunion, Expression relative aux États Généraux de la canne et à la construction d'un contrat agricole réunionnais pour 2030, Juin 2025

Sur la thématique du numérique au carrefour des politiques publiques régionales

Préconisation 8 : Implémenter un schéma directeur de l'IA

Dans le cadre des travaux du Comité Régional de la Donnée et de l'IA (CRDIA), la commission recommande l'élaboration d'un schéma directeur de l'IA afin de structurer le développement de cette technologie et de soutenir l'innovation des entreprises régionales.

Ce schéma, déjà initié dans d'autres régions, permettrait d'identifier les secteurs prioritaires, de faciliter l'accès aux financements et aux infrastructures numériques, et de proposer des dispositifs d'accompagnement adaptés aux start-ups, TPE et PME. Il viserait également à renforcer les compétences numériques des acteurs économiques et à suivre l'impact des initiatives, garantissant ainsi que les entreprises puissent pleinement tirer parti des opportunités offertes par l'intelligence artificielle.

Enfin, la place stratégique de l'IA ne fait désormais plus débat. Lors du dernier congrès des collectivités de France, la majorité des thématiques étaient consacrées à l'IA et au retard accumulé par les collectivités territoriales. Cette préoccupation a été fortement mise en avant par l'Association des Maires de France ainsi que par l'Association des Collectivités d'Outre-mer, soulignant d'autant plus la nécessité de déployer une telle initiative.



AXE 3

Le développement durable et la transition écologique

Avis de la commission « aménagement durable de l'espace régional »

La commission « Aménagement Durable de l'Espace Régional » remercie les Directions Générales Adjointes « Développement Durable » et « Routes et Déplacements » pour leurs échanges relatifs au Budget Primitif 2026 du Conseil régional. L'absence des conseillers régionaux n'a néanmoins pas permis l'échange direct indispensable à l'exercice complet de notre mission. La commission a toutefois, sur la seule présentation par les services, que nous remercions, conduit un travail exigeant et constructif, démontrant que la contribution du CESER reste fondamentale pour éclairer l'action publique. Nous souhaitons que ce dialogue entre membres des assemblées, puisse être pleinement rétabli lors du prochain rendez-vous.

L'examen du Budget primitif 2026 du Conseil régional de La Réunion s'inscrit dans un contexte complexe, marqué à la fois par le ralentissement économique, la contrainte financière pesant sur les collectivités, l'accélération des impacts du changement climatique et la montée des besoins d'investissement dans les infrastructures, les mobilités, l'énergie et la transition écologique. L'aménagement durable du territoire, cœur de compétence de la commission aligné sur l'axe 3 « *Le développement durable et la transition écologique par une excellence environnementale* », se trouve ainsi au croisement de ces tensions structurelles.

Le budget 2026 témoigne d'un effort significatif pour préserver les capacités d'investissement de la collectivité malgré un environnement budgétaire contraint. L'axe 3 représente un volume de crédits conséquent, réparti entre l'aménagement du territoire (6,3 M € en AE / AP ; 7,03 M € en CP), les mobilités et infrastructures (environ 76,8 M € en AE / AP et 99,3 M € en CP pour les mobilités hors NRL), l'énergie (21,6 M € en AE / AP ; 24 M € en CP), la biodiversité (1,2 M € en AE / AP ; 1,06 M € en CP), la gestion des déchets, l'économie circulaire et les emplois verts (11,25 M € en AE / AP ; 10,4 M € en CP). Ces crédits traduisent une volonté de maintenir un cap sur les transitions, mais appellent une vigilance accrue quant aux arbitrages opérés.

OBSERVATIONS

Sur la thématique Logement

La commission salue à ce titre la participation de la collectivité au FRAFU d'une part (1,33 M €), mais au-delà, à un dispositif complémentaire à ce dernier (1 M €), sur ses fonds propres, portant sur le déblocage d'une quinzaine d'opérations aujourd'hui en attente, susceptibles de déboucher sur la production d'un millier de logements.

La commission salue également le rôle de facilitateur joué par la collectivité dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif FEDER visant à promouvoir l'accès à des logements abordables et durables, privilégiant les opérations matures visant notamment des publics ciblés peu couverts par les dispositifs de production de masse (étudiants, victimes de violence, etc.).

Au regard de la situation critique actuelle, illustrée par la récente étude de l'INSEE portant à 172 500 logements à construire entre 2021 et 2050³⁹, la commission estime que l'ensemble des pouvoirs publics doit se saisir de cet enjeu.

Sur la thématique Grands travaux et transports

Concernant la Nouvelle Route du Littoral, la commission observe les crédits 2026 qui s'élèvent à environ 103,4 M€ en CP, auxquels s'ajoutent les travaux connexes (La Possession, interfaces). La commission constate que ce poids financier continue de limiter les marges de manœuvre d'ensemble de la collectivité.

Les grands travaux routiers hors NRL, quant à eux, ne représentent que 3,2 M € en CP, ce qui témoigne d'une concentration persistante des efforts d'investissement sur un nombre limité d'opérations.

La commission met en avant que les épisodes météorologiques récents, en particulier le cyclone Garance, ont rappelé la vulnérabilité du réseau routier, des ouvrages d'art et des infrastructures littorales. Si le budget primitif consacre des moyens à la maintenance et à la réparation, la commission estime nécessaire de consolider une vision pluriannuelle intégrant la résilience et la gestion des risques comme axe central de la politique d'infrastructures. Elle insiste à ce titre sur la nécessité d'aborder la question des risques à travers une approche systémique⁴⁰ : adaptation au changement climatique, renforcement des ouvrages, solutions fondées sur la nature, prise en compte du risque dans l'urbanisme, protection des réseaux d'eau et d'énergie.

Sur la thématique Mobilité durable

En parallèle, les mobilités – hors-NRL – connaissent une hausse notable : + 9,5 % des AE / AP et + 11,3 % des CP. Cette progression s'explique par le déploiement du réseau Car Jaune (dont le fonctionnement atteint 41,46 M €, en hausse de 9,5 %), la poursuite des pôles d'échanges multimodaux et les études liées au projet Réunion Express (2 M € en AP). La commission salue cet effort, cohérent avec les enjeux de congestion, mais souligne que l'effet réel dépendra étroitement de la capacité à généraliser les voies réservées, à articuler l'action régionale avec celle des intercommunalités sur les différents réseaux (intermodalité) et à structurer une gouvernance ainsi qu'une coopération claire.

La commission a pris connaissance de l'organisation du débat public à venir sur le Réunion express, organisé par la Commission Nationale du Débat Public. Dans cette optique, la Commission rappelle qu'elle a eu l'occasion de s'entretenir avec ses délégués préalablement aux Etats Généraux des Mobilités en abordant les enjeux des mobilités, ainsi que l'organisation de ce type de consultation sur le territoire. Elle demande dans cette même optique, à être consulté suffisamment en amont afin de pouvoir formuler un avis approfondi et rappelle l'opportunité de réactiver le Comité des partenaires sur un tel sujet⁴¹. Issu de la loi LOM, cet espace d'intelligence collective regroupant l'ensemble des parties prenantes publiques et privées (Autorités organisatrices des mobilités – AOM, organisations patronales, organisations de salariés), constitue l'instance idéale dans l'optique d'entamer un dialogue autour de ce sujet, ainsi que sur la thématique des déplacements professionnels.

³⁹ INSEE Réunion - 172 500 logements à construire entre 2021 et 2050 - 13 novembre 2024

⁴⁰ CESER Réunion - Risques et résilience : éviter l'ingéritable, gérer l'inévitable - Septembre 2025

⁴¹ CESER Réunion - Quels déplacements professionnels pour La Réunion ? - Décembre 2023

Sur la thématique Aménagement

La commission observe les avancées relatives à la révision du Schéma d'aménagement régional (SAR), dont l'arrêt, prévu en 2026, constitue l'un des dossiers majeurs du mandat. Les crédits qui lui sont consacrés s'élèvent à 646 150 € en fonctionnement et 904 300 € en investissement. Au-delà de ces montants qui restent relativement modestes au regard de l'importance stratégique du document, appelé à définir la trajectoire foncière, urbanistique et écologique du territoire à l'horizon 2050, la commission souligne que la réussite du futur SAR dépendra de la mise en compatibilité effective SCOT, PLU et autres documents infra-régionaux avec ce dernier, mais aussi de la pleine intégration des enjeux d'adaptation climatique, de gestion intégrée de l'eau, de sobriété foncière et de préservation des continuités écologiques.

La commission salue à ce titre la mise en place à venir d'une gouvernance régionale dédiée à l'aménagement, comme préconisé dans le rapport « L'Habitat réunionnais à l'horizon 2050, un projet de société ». Sa représentation élargie devra permettre de construire une stratégie régionale partagée, soutenue par des ateliers thématiques et un processus de concertation associant maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et maîtrise d'usage.

Par ailleurs, la constitution imminente du GREC à La Réunion, porté par la collectivité régionale, doit proposer une avancée collaborative majeure dans l'interface science/société. Afin d'assurer sa pérennité et se donner les moyens de ses ambitions, le CESER rappelle la nécessité de mobiliser moyens humains (ETP dédiés), juridiques (structure juridique suffisamment robuste et engageante) et financiers (moyens alloués et PPI associée), en adéquation avec les enjeux majeurs qui en découlent.

Enfin, la commission note l'investissement de la collectivité dans les outils d'observation du territoire (OVR, drones, SIG, modélisations 3D), pour un total de plus de 1,5 M €. Ces efforts sont salués par la commission, qui considère que l'accès à une donnée territoriale fiable et partagée est une condition incontournable de la planification et de l'évaluation des politiques publiques.

Sur la thématique Biodiversité

La commission constate que les crédits dédiés à la biodiversité progressent légèrement (1,2 M € en AE / AP, 1,06 M € en CP), incluant un soutien de 300 000 € à l'Agence régionale de la biodiversité. Néanmoins, la commission estime que les besoins identifiés – lutte contre les espèces invasives, restauration des milieux dégradés, connaissance et suivi, conservation marine – excèdent largement les moyens mobilisés à ce jour.

Sur la thématique Déchets

Concernant les déchets et l'économie circulaire, l'effort 2026 affiche 11,25 M € en AE / AP et 10,4 M € en CP, soit une baisse respectivement de 6,6 % et 11,7 %. Cette diminution intervient alors même que le PRPGD adopté en 2024 entre en phase d'opérationnalisation et que les filières REP nécessitent un accompagnement renforcé, mais également des contrôles locaux de l'exécution des traitements par les éco-organismes qui perçoivent déjà les taxes.

La commission s'inquiète d'un décalage entre les ambitions affichées et les moyens accordés, et réaffirme l'importance de la structuration des filières locales⁴².

⁴² CESER Réunion - Contribution à la mise en oeuvre du PRPGD - Novembre 2024

Sur la thématique Énergie

Enfin, sur l'énergie, les crédits progressent (21,6 M € en AE / AP ; 24 M € en CP), en cohérence avec la transition vers une autonomie énergétique. Les actions concernent notamment la planification (1,04 M € en fonctionnement), l'appui aux énergies renouvelables et les études structurantes.

Cependant, au regard des objectifs à horizon 2050, la commission estime que les moyens devront augmenter de façon plus soutenue dans les prochaines années⁴³.

PRÉCONISATIONS

Préconisation n°1 : Mettre en place une Stratégie Régionale de l'Habitat et de l'Hébergement (SRHH)

La commission préconise la mise en place d'une Stratégie Régionale de l'Habitat et de l'Hébergement (SRHH), portée par un Conseil Régional de l'Habitat et de l'Hébergement, telle que préconisée dans son rapport « L'habitat réunionnais à l'horizon 2050, un projet de société »⁴⁴. Les récentes actualités⁴⁵ ont en effet démontré l'enjeu partagé par l'ensemble des parties prenantes quant à la nécessité d'établir une gouvernance et une stratégie claire sur cette thématique. Cette stratégie, en lien avec les projections parues dans le cadre de l'étude de l'INSEE / DEAL sur les besoins en logement à l'horizon 2050, devrait s'inscrire dans le PLOM 3 et décrire une Programmation Pluriannuel d'Investissement (PPI) et une Programmation Pluriannuel de Fonctionnement (PPF) garantissant son effectivité et apportant une visibilité nécessaire pour le territoire et ses acteurs. Elle devrait répondre notamment à trois enjeux, à savoir développer une offre de logement adaptée à la diversité des besoins tout en réduisant les déséquilibres territoriaux, améliorer et requalifier le parc existant ainsi que le cadre de vie et enfin améliorer et harmoniser à l'échelle du territoire l'accompagnement des personnes vers et dans un logement. Un tel schéma devrait affirmer la volonté d'inverser le paradigme en évoluant vers une volonté de construire à la fois plus, mais aussi mieux.

Préconisation n°2 : Adopter un Plan de déplacement d'administration et rendre plus incitative l'élaboration de plans de mobilité au sein des entreprises

La commission rappelle⁴⁶ l'opportunité d'agir sur un ensemble de leviers afin de fluidifier la situation de coma circulatoire actuel. Parmi ces derniers, la commission appelle la collectivité régionale, quand bien même celle-ci n'y est pas contrainte, à se doter d'un PDA dans un souci d'exemplarité en tant qu'AOM, ainsi que dans une perspective de participation active à la réduction de l'empreinte carbone. Au-delà, elle rappelle l'opportunité, en lien avec IDRIM, de proposer un appui au développement de plans de mobilités au sein des entreprises, y compris pour celles non soumises à cette obligation.

Préconisation n°3 : Faire de l'Île de La Réunion mobilités l'unique AOM sur le territoire

⁴³ CESER Réunion - Avis sur la PPE et le SRB 2019-2028 - Février 2022

⁴⁴ CESER Réunion - L'habitat réunionnais à l'horizon 2050, un projet de société - Préconisation n°2 - Octobre 2023

⁴⁵ Illustré notamment lors du dernier Colloque de l'USHOM "Logement outre-mer : urgence climatique. Regards croisés, solutions partagées" de Novembre 2025

⁴⁶ CESER Réunion - Quels déplacements professionnels pour La Réunion ? - Préconisation n°4 - Décembre 2023

Plutôt qu'un outil de coopération des AOM (Conseil régional, EPCI), la commission préconise de faire de l'Île de La Réunion mobilité (anciennement SMTR) l'unique AOM sur le territoire⁴⁷. Ce statut unique, permis par la Loi LOM, doit permettre de renforcer les capacités de décision et de coordination des réseaux de transport en commun, en dépassant l'enchevêtrement des effets et la complexité générée par l'exercice de la compétence transport par les multiples AOM impliquées.

Préconisation n°4 : Articuler la gouvernance territoriale de la résilience en réseau autour de la Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP), amenée à coordonner les gouvernances du risque, de l'adaptation au changement climatique et de l'aménagement du territoire

Dans une logique de co-construction, de cohérence, de coordination et de contractualisation, la commission préconise d'articuler la gouvernance territoriale de la résilience en réseau, autour d'une commission « Résilience territoriale » au sein de la CTAP, chargée d'opérer une transversalité entre différentes instances⁴⁸ :

- le Conseil Départemental de la Sécurité Civile et des Risques Naturels Majeurs (CDSCRNM) sur le volet Gestion des risques naturels
- la COP Territoriale sur le volet Adaptation au changement climatique
- la gouvernance de l'aménagement à venir sur le volet Aménagement du territoire

Préconisation n°5 : Renforcer significativement les moyens alloués à la biodiversité

La commission recommande d'augmenter progressivement les crédits biodiversité dès le BP 2027, afin d'aligner les moyens sur les enjeux locaux relatifs à la biodiversité, et de renforcer les actions de restauration écologique, notamment dans les zones dégradées ou fragmentées.

Préconisation n°6 : Mobiliser fréquemment la CTAP et la CCES afin de faciliter la mise en œuvre du PRPGD

La commission préconise de mobiliser régulièrement les structures de coopération existantes, à savoir la CTAP d'une part et la CCES d'autre part, afin d'animer de manière efficace le PRPGD et le PRAEC⁴⁹. Elle rappelle en outre l'importance de structurer les filières REP, du réemploi et de la prévention des déchets et recommande également la mise en place, parallèlement à l'observatoire régional des déchets, d'un observatoire de suivi du plan pour assurer une transparence et un suivi régulier de ce dernier.

La valeur de la coopération sera ainsi tributaire d'instances de suivi régulières et, au-delà des clivages politiques et intérêts électoralistes, de la valeur commune portée à cette question aujourd'hui centrale pour le territoire.

⁴⁷ CESER Réunion - Quels déplacements professionnels pour La Réunion ? - Préconisation n°2 - Décembre 2023

⁴⁸ CESER Réunion - Risques et résilience : éviter l'ingéritable, gérer l'inévitable - Préconisation n°2 - Septembre 2025

⁴⁹ CESER Réunion - Contribution à la mise en œuvre du PRPGD - Préconisation n°1 - Novembre 2024

Préconisation n° 7 : Envisager, dans le cadre de la révision de la PPE, la mise en place d'un fonds d'investissement souverain en matière énergétique

La commission rappelle que les objectifs de la PPE intégraient le fait de favoriser l'émergence d'une économie compétitive, d'assurer la sécurité et réduire la dépendance, de préserver la santé humaine et l'environnement et enfin de garantir la cohésion sociale du territoire.

La commission préconise à ce titre que la révision de la PPE embarque un élargissement vers l'expression citoyenne, pour renforcer l'acceptabilité des politiques publiques. Une communication claire et franche est nécessaire. Elle rappelle avoir préconisé dans cette optique la mise en place d'un fonds d'investissement souverain en matière énergétique, destiné à soutenir le développement des énergies renouvelables en prise de participation dans les différents projets locaux⁵⁰. Au-delà, une intégration de la thématique Énergie (EnR, transports collectifs, économie bleue, etc.) au sein du POSEI, aujourd'hui exclusivement orienté sur le volet agricole, pourrait permettre de prendre en considération les spécificités induites par l'éloignement et l'insularité (zone non interconnectée) sur cette thématique⁵¹.

⁵⁰ CESER Réunion - Avis sur les Orientation budgétaires 2025 du Conseil régional - Novembre 2024

⁵¹ CESER Réunion - Avis du Bureau "Sur le train de la simplification, la révision de la stratégie RUP" - 11 décembre 2025

ANNEXE

Courrier de saisine



Sainte-Clotilde, le 28 novembre 2025

Monsieur le Président
du Conseil Économique, Social
et Environnemental Régional
Bâtiment du Chaudron
73, Boulevard du Chaudron
97490 SAINTE-CLOTILDE

D2025/18947

Affaire suivie par : Annie-Claude CLAIN
DGSSAC
Tél : 0262 48 71 08 - Mél : annie-claude.clain@cr-reunion.fr

N/REF : D2025/18947

OBJET : ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU CONSEIL RÉGIONAL DU JEUDI 18 DÉCEMBRE 2025

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que la prochaine Assemblée Plénière du Conseil Régional aura lieu le **jeudi 18 décembre 2025**.

J'ai le plaisir de vous adresser les rapports suivants sur lesquels je vous serais obligée de bien vouloir me faire parvenir l'avis de votre Assemblée :

1. **Budget 2025 – Projet de Décision Modificative N° 3**
2. **Projet de Budget Primitif de la Région pour l'exercice 2026**

Ces rapports vous seront transmis par mail.

Vous remerciant par avance de votre collaboration, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

La Présidente,
Huguette BELLO





Avis élaboré par le Conseil économique, social et environnemental régional (CESER) de La Réunion

Président : M. Dominique VIENNE

Vice-présidents : Mme Christine NICOL et M. Joël SORRES

Direction : Mme Valérie FERRERE

Directeur de la publication : Dominique VIENNE

Conception et réalisation : CESER de La Réunion,
Décembre 2025.





73, Boulevard du Chaudron
97490 SAINTE-CLOTILDE



0262 979 630



ceser@cr-reunion.fr



CESER

ÎLE DE LA RÉUNION

OUVRIR LA VOIE, ÉCLAIRER LA DÉCISION, PARTICIPER À L'ACTION PUBLIQUE

